

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CSB: Centre de Santé de Base

CTD: Collectivité Territoriale Décentralisée

EPP: Ecole Primaire Publique

FDL: Fonds de Développement local

FID: Fonds d'Intervention pour le Développement

LP2D: Lettre Politique de Décentralisation et de Déconcentration

MPI: Micro Périmètre Irrigué

ONG: Organisme Non Gouvernemental

ONU: Organisation des Nations Unies

PCD: Plan Communal de Développement

PDC: Projet de Développement Communautaire

PED: Pays En voie de Développement

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PRD: Plan Régional de Développement

STD: Service Technique Décentralisé

UNICEF: United Nations Children's Educational Fund

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Comparaison des trois degrés de décentralisation	9
TABLEAU 2: Evolution du nombre de passages de véhicules après la construction de la piste d'Antehiroka	38
TABLEAU 3: Evolution de la quantité des principaux produits échanges après la construction de la piste d'Antehiroka	39
TABLEAU 4 : Rendement de la production de riz avant et après la construction du MPI Carion.....	41
TABLEAU 5: Indicateurs de réalisation du sous-projet construction salle de classe	43
TABLEAU 6 : Indicateurs d'impact du sous-projet construction salle de classe.....	43

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : La décentralisation politique.....	6
FIGURE 2 : La décentralisation administrative	8
FIGURE 3 : Relation entre processus endogène- territoire- projet global et l'extérieur	26
FIGURE 4 : Degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport à la qualité de l'infrastructure (sous-projet 2)	40
FIGURE 5 : Degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport à la qualité de l'infrastructure (sous-projet 3)	41
FIGURE 6 : Avantages qui motivent les parents à scolariser leurs enfants dans l'epp.....	44
Figure 7: Le paradoxe malgache : La décentralisation politique et la Concentration budgétaire	48

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	i
LISTE DES ABREVIATIONS	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES FIGURES	iv
Introduction	1
PARTIE I : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	3
CHAPITRE 1 : La décentralisation	
Section 1: La notion de décentralisation.....	4
Section 2: Emergence de la décentralisation en Afrique	12
Section 3: Avantages de la décentralisation	15
CHAPITRE 2 : Le développement local	
PARTIE II: LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET L'ETAT DE LA DECENTRALISATION A MADAGASCAR	
CHAPITRE 3: L'impact des projets de développement local sur la vie de la population locale	
Section 1: le projet de développement local: Cas du Projet de Développement communautaire PDC-FID IV	31
Section 2: Effet du PDC sur la vie de la population.....	37
CHAPITRE 4: Problèmes constatés en matière de décentralisation et quelques propositions d'amélioration	
Section 1: Les facteurs de blocage de la mise en œuvre d'une décentralisation effective prohibant le développement local.....	45
Section 2: Propositions d'améliorations.....	49
CONCLUSION	54
Bibliographie	
Annexes	

INTRODUCTION

La centralisation est une forme d'organisation administrative instituant une source de pouvoir unique, c'est l'État qui est la seule et unique source de direction, ceci dit les agents de l'État ne disposent que des pouvoirs d'exécution des décisions prises par leur hiérarchie.

Seules les autorités centrales gèrent les affaires que ce soit national ou local. Les entités locales ne disposent d'aucune autonomie étant donné que le pouvoir appartient totalement à l'État central.

Toutefois, après la révolution, le système centralisé est remis en cause, car il est considéré comme trop rigide et peu en accord avec le principe démocratique. Certaines analyses ont permis de tirer certains dysfonctionnements causés par ce système. Certains auteurs comme Michel CROZIER ont travaillé sur ces dysfonctionnements, c'est-à-dire le dysfonctionnement administratif. Selon lui, l'éloignement du centre de décision peut donner lieu à l'apparition de dysfonctionnement, ce qui pourrait mettre en péril la capacité de l'administration publique. La centralisation est un processus peu fiable vu la lenteur de la circulation de l'information, susceptible d'être utilisée dans le cadre de stratégies de fonctionnaire, qui parfois la déforme et la retienne en fonction d'intérêt particulier, d'autre part les subordonnés se trouvant éloignés du centre de décision sont démotivés.

Autant de dysfonctionnement a incité à la réforme, c'est-à-dire une réforme administrative qui consiste à promouvoir un processus organisationnel et décisionnel passant par la délégation de certains pouvoirs centraux aux collectivités, un processus permettant de tenir en compte les enjeux liés à la proximité. Depuis l'on ne considère plus autrement l'organisation administrative qu'avec la décentralisation.

Ainsi, la décentralisation s'impose dans les pays développés comme dans les pays en développement comme un nouveau modèle en matière d'amélioration de la gouvernance publique. Bien qu'elle ait existé depuis bien longtemps dans les pays développés, ce n'est que depuis les années 1990, à la suite de la dégradation des systèmes politiques monopartites et à la tendance générale à alléger le fonctionnement des états « modernes » poussé souvent par les partenaires internationaux de la coopération, que la grande majorité des pays en développement et en transition s'est engagée dans de tels programmes, mais à des degrés variables et avec des objectifs différents.

On voit souvent dans les articles et les revues concernant la décentralisation la notion de développement local. Ce dernier constitue la conséquence de l'effondrement des modèles de développement centralisé et des opportunités qu'offrent les collectivités locales en matière de développement participatif. De nombreux auteurs se sont intéressés à étudier les relations qui existent entre ces deux notions. Selon Nach MBack dans son ouvrage intitulé «démocratie et décentralisation, la décentralisation est associée au développement local. Le développement local possède une référence politique et économique qui prend essor avec les politiques de décentralisation. De plus, les idées de développement local se sont développées en opposition aux projets de développement décidé du haut vers le bas des administrations centralisées et omnipotentes sans concertation avec la population¹. L'objectif de ce mémoire est de savoir si la décentralisation a un impact sur le développement local, d'où le titre : « **la décentralisation au service du développement local** ».

Une question se pose donc : dans quelles mesures la décentralisation contribue- t- elle au développement local ?

Comme appui à notre analyse nous allons émettre les hypothèses suivantes : première hypothèse : la décentralisation permet d'améliorer l'efficacité économique dans l'allocation des ressources grâce à une meilleure compréhension des besoins locaux. La deuxième hypothèse stipule que la promotion du développement local permet une meilleure mobilisation des ressources et enfin la troisième hypothèse : le développement local permet d'améliorer la situation de la population locale.

Pour mieux cerner notre problématique, notre étude sera axée sur deux grandes parties. La première partie sera consacrée pour le cadre conceptuel et théorique sur la décentralisation et le développement local et dans la deuxième partie nous allons parler du développement local et de l'état de la décentralisation à Madagascar.

¹Neu D, 2004. *Développement local et décentralisation point de vue*, Eds GRET, p.5

Rapport-Gratuit.com

PARTIE I : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

PARTIE I : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

La décentralisation et le développement local sont deux notions qui constituent le cœur de ce mémoire. Ainsi il importe de connaître ces deux concepts, c'est pourquoi cette première partie va s'orienter sur le cadrage théorique et conceptuel de ces deux notions. Cette partie comportera donc deux chapitres : dans le premier chapitre nous allons analyser plus amplement cette notion de décentralisation, quant au développement local, il fera l'objet du second chapitre.

CHAPITRE 1 : La décentralisation

Plusieurs définitions sont attribuées à la notion de décentralisation. De manière générale, la décentralisation est un terme générique ayant plusieurs connotations, dont la dévolution, la déconcentration et la délégation. Dans ce chapitre on va analyser le concept de décentralisation en le définissant et en élaborant les différents types de décentralisation, mais sans oublier de parler de ses principes et objectifs. Ensuite il importe de savoir les raisons de l'émergence de cette notion, que nous allons voir dans la deuxième section ,et enfin nous allons voir les avantages de la décentralisation dans quelques domaines (politique, administratif et économique).

Section 1:La notion de décentralisation

1) Définition :

La décentralisation peut être définie comme une politique de transfert des attributions de l'État vers des collectivités territoriales ou des institutions publiques pour qu'elles disposent d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière. Le transfert de ces attributions, qui restent néanmoins sous la surveillance de l'État, permet à ce dernier de décharger ses administrations centrales et de confier les responsabilités au niveau le plus adapté.

En effet, "La décentralisation vise à donner aux collectivités locales des compétences propres, distinctes de celles de l'État, à faire élire leurs autorités par la population et à assurer

ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire.² La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité. La déconcentration est une notion bien distincte, elle vise à améliorer l'efficacité de l'action de l'État en transférant certaines attributions de l'échelon administratif central aux fonctionnaires locaux, c'est à dire aux préfets, aux directeurs départementaux des services de l'État ou à leurs subordonnés.

2) Typologie de décentralisation

On distingue notamment quatre types de décentralisation dont :

- la décentralisation politique
- la décentralisation administrative
- la décentralisation financière
- la décentralisation économique

a) La Décentralisation politique :

D'après J. LITVACK (1999) : « La décentralisation politique vise à conférer aux citoyens ou à leurs élus plus de pouvoir de décision (...). Les partisans de la décentralisation politique se basent sur l'hypothèse que les décisions prises avec une plus grande participation des administrés sont bien fondées et répondent mieux aux besoins des intérêts divers de la société que celles prises uniquement par les autorités politiques au niveau central ». ³

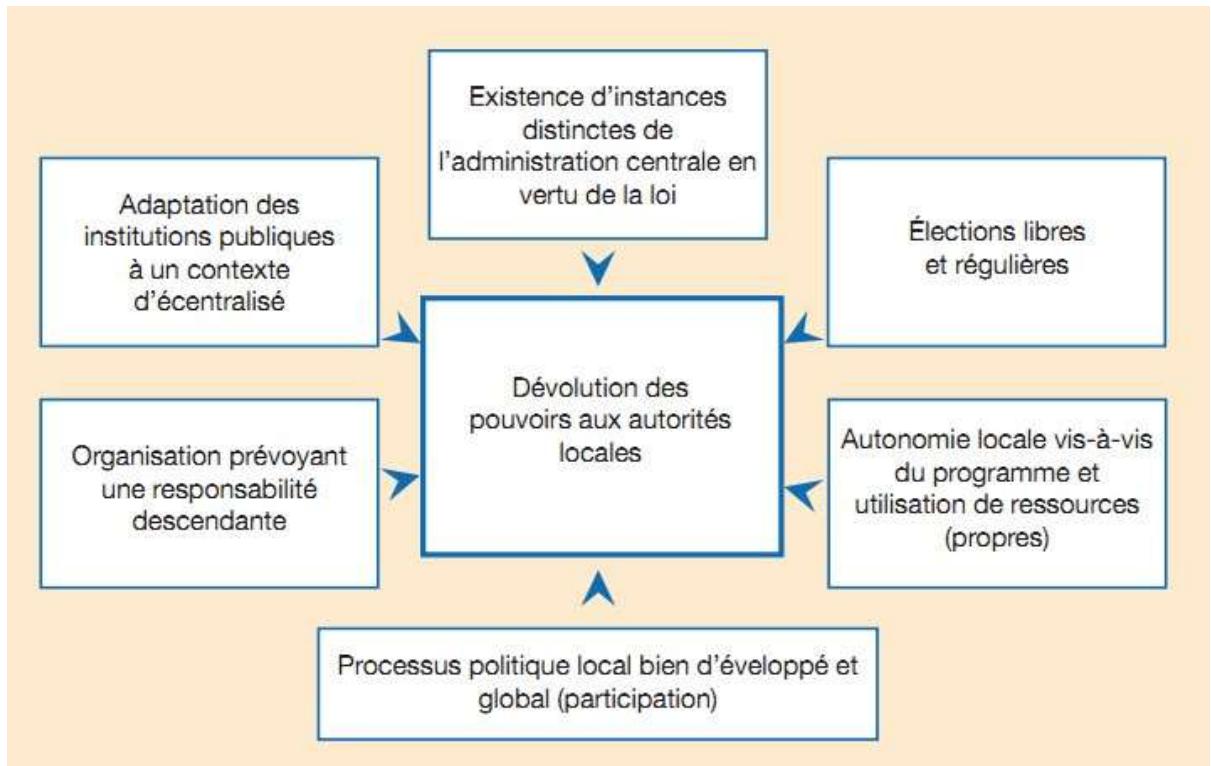
Prise dans ce sens, la décentralisation politique permet aux élus d'identifier les besoins et les aspirations de leurs électeurs. De ce fait, elle a un caractère démocratique.

La décentralisation politique suppose donc que les citoyens ont la possibilité de mieux connaître leurs élus locaux et elle permet également aux élus de mieux connaître leurs électeurs. Ce qui suppose un rapprochement entre citoyens et leurs élus

²Allogho-Nkoghe F, 2013. *Décentralisation et développement local au Gabon*, Edition Publibook, p.272.

³LITVACK J, 1999. *L'éducation et la décentralisation*. <http://www.ciesin.org/decentralisation/french/issues/education>.

FIGURE 1 : la décentralisation politique



Source : EuropeAid, 2007.⁴

Selon encore J. LITVACK : « la décentralisation administrative vise à faire le transfert de responsabilités et de ressources financières du gouvernement central vers les unités d'administration sur terrain pour assurer la fourniture des services publics ». Ces responsabilités concernent la publication, le financement et la gestion liée à certaines fonctions du gouvernement central.

En fait, on distingue trois formes de décentralisation administrative dont :

➤ La déconcentration :

Elle désigne un mode d'organisation de l'administration dans lequel certains pouvoirs sont délégués ou transférés d'une administration centrale vers des services répartis sur le territoire, dit services déconcentrés ou services extérieurs. Le but est d'améliorer l'efficacité de l'État en décongestionnant l'administration centrale et en accélérant les prises de décisions au niveau local. Les pouvoirs de décision de l'administration centrale sont délégués aux services extérieurs de l'État, mais restent évidemment sous le contrôle hiérarchique et direct des responsables de cette administration centrale, donc de son ministre. Cette forme de

⁴EuropeAid, 2007. Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers, p.16

décentralisation se concrétise par l'existence des différents ministères.

Pour A. IBTISAM (1999), la déconcentration constitue, une simple réorganisation d'un certain nombre de tâches, mais sous le contrôle de l'autorité centrale⁵

Pour être plus clair, la déconcentration est un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à implanter dans des circonscriptions locales administratives des autorités administratives représentant l'État. Ces autorités sont dépourvues de toute autonomie et de la personnalité morale.

➤ La delegation

C'est le transfert des compétences vers des autorités qui possèdent une certaine autonomie vis-à-vis du pouvoir central, mais qui demeure sous sa responsabilité.

P. PERRÉ NOUD voit en délégation de pouvoir : « Une forme plus poussée de la décentralisation. Par délégation, le gouvernement central transfère le processus de prise de décisions et l'administration vers les organisations semi-autonomes qui en dernier ressort doivent lui rendre des comptes. Les gouvernements délèguent des responsabilités lorsqu'ils créent des entreprises ou sociétés publiques, des services spéciaux, des secteurs scolaires semi-autonomes, des sociétés de développement régional ou des unités spéciales chargées de l'exécution des projets ».⁶

➤ La dévolution :

On peut la définir comme étant la délégation du pouvoir politique ou des compétences d'une entité à une autre, en général d'un niveau supérieur à un niveau inférieur. Notamment l'État central et les organes non centraux ou collectivités territoriales.

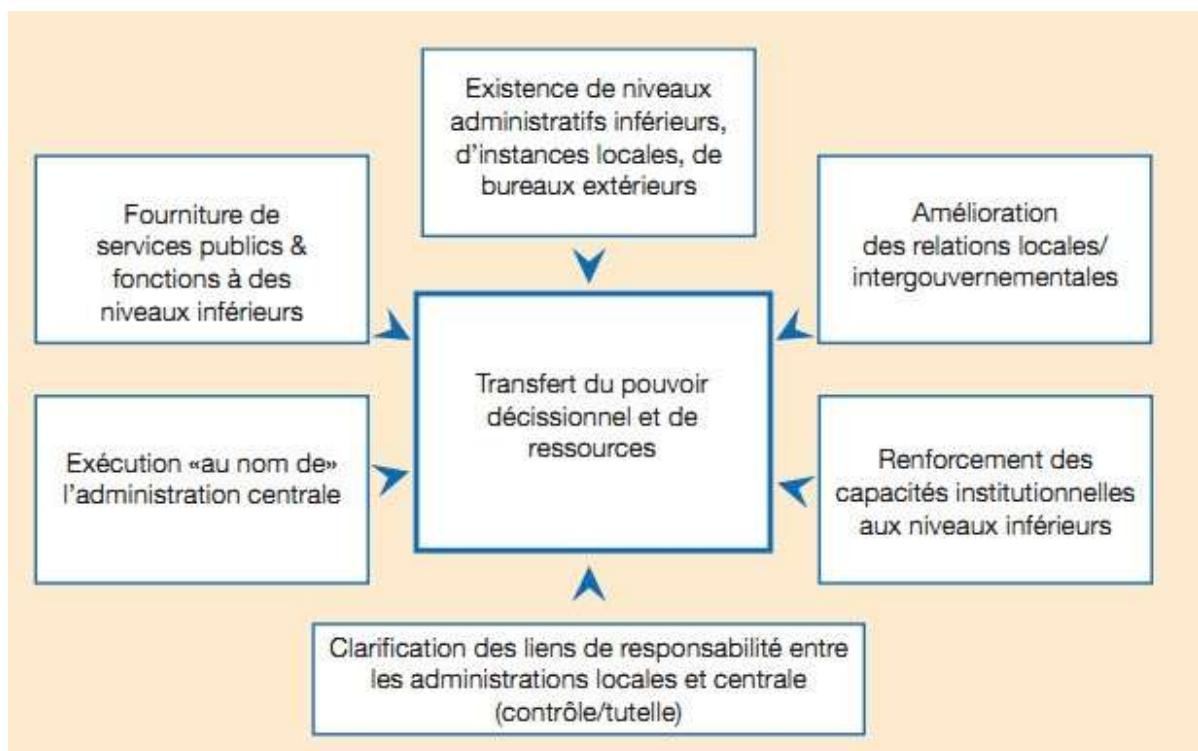
Selon P. PERRÉ NOUD : « On parle de dévolution lorsque les gouvernements délèguent les fonctions, transfèrent les pouvoirs de décisions, l'autorité en matière de finances et de gestion vers les unités d'administrations locales quasi autonomes avec statuts de

⁵ Ibtisam A, 1999. *Une gestion autonome des écoles*, Eds Paris : UNESCO, p. 25

⁶ Perrenoud P, 1999. in Journal de l'enseignement primaire, n°25, *Décentralisation. Mode d'emploi*, <http://www.ei-ei.org/educ/fedgdl.avril1990.html>.

municipalité. Généralement, la dévolution s'opère en transférant les responsabilités pour la fourniture des services aux municipalités qui élisent leurs propres maires et conseillers, perçoivent leurs impôts et jouissent du pouvoir de prendre des décisions d'investissements ».

FIGURE 2 : La Décentralisation Administrative



Source : EuropeAid, 2007.⁷

⁷ EuropeAid, 2007. Op.cit.p.16

TABLEAU 1 : Comparaison des trois degrés de décentralisation

Types	Responsables politiques	Responsable de l'exécution	Origine du financement
Déconcentration	Élus nationaux	Agents du gouvernement central	Budget national
Délégation	Élus nationaux Et Élus locaux	Agents du gouvernement local supervisés par des employés du gouvernement central	Budget local, avec ou sans paiements contractuels de l'État central, venant du budget national ou local
Dévolution	Élus locaux	Agents du gouvernement local (incluant des corps d'employés nationaux)	Budget local : impôts et taxes et/ou transferts de l'État central venant du budget national

Source : Moindze M, 2008.⁸

b) La décentralisation des finances :

La décentralisation des finances concerne la responsabilité et l'autonomie de gestion des finances dont dispose une entité d'une organisation.

À ce propos, J. LITVACK mentionne que « La responsabilité des finances est une composante fondamentale de la décentralisation. Pour que les administrations locales et les organisations privées puissent exercer de manière efficace les fonctions administratives décentralisées, elles doivent disposer de revenus d'un niveau adéquat provenant soit des ressources locales, soit d'un transfert du gouvernement central. De même qu'elles doivent avoir le pouvoir de décision concernant les dépenses.

⁸ Moindze M, 2008. *La décentralisation dans les pays en voie de développement*, p.56

c) La décentralisation économique :

C'est le transfert des tâches publiques à des organismes privés. La décentralisation économique s'apparente à la privatisation et à la dérégulation qui sont ses formes les plus complètes.

Pour J.LITVACK ces deux formes "permettent que des fonctions qui relevaient primordialement ou exclusivement du gouvernement soient exercées par le secteur privé, les communautés, les coopératives, les associations volontaires privées ou d'autres organisations non gouvernementales".

La privatisation peut être appliquée de deux manières. D'une part, c'est une politique de laisser-faire et, d'autre part, c'est l'encouragement de partenariat entre le public et le privé. La dérégulation quant à elle permet une réduction des contraintes juridiques de la participation des privées dans la fourniture des services permet la concurrence entre les fournisseurs privés.

3) Objectif de la décentralisation :

La décentralisation stipule l'idée que des décisions prises avec une plus grande participation des citoyens répondent mieux aux intérêts des divers groupes de la société que celles prises uniquement par des autorités situées au niveau central.

Selon G. BURDEAU (1967,), la décentralisation a pour objectif d'impliquer les groupes concernés dans la gestion des affaires locales, vu leur spécificité. Elle "allège la charge de l'État dans la gestion des services publics et assure leur prise en charge par les autorités les plus qualifiées"⁹.

Il rajoute que : "la décentralisation permette de faire appel au concours des groupes intéressés, locaux ou spéciaux, qui élaborent en connaissance de cause les mesures intéressant leur secteur. Le bénéfice de l'opération est à double face puisque, d'une part, elle permet d'adapter la gestion des services aux conditions du milieu qu'ils concernent et, d'autre part, place l'État à même de mieux remplir le rôle dont il est irremplaçable, celui d'arbitre entre les intérêts divergents".

⁹Burdeau G, 1967. *Traité des sciences politiques* : Eds LGDJ, p.374

La décentralisation vise également à atteindre le développement national et local. Elle présente le grand avantage d'instaurer un courant d'échanges continus entre les autorités et les administrés.

“L'objectif de la décentralisation est également d'assurer la promotion du développement du territoire par la recherche d'une plus grande intégration et d'une mobilisation de la population à tous les niveaux”.¹⁰

4) Principe de la décentralisation :

Le principe de la décentralisation est composé de 4 grands axes :

a) Le partage des responsabilités entre l'État, les collectivités et les citoyens :

Ce principe est régi par la notion de subsidiarité¹¹: ce que les citoyens peuvent faire à leur niveau ils le font, ce qu'ils ne peuvent pas faire parce que cela nécessite des moyens, des capacités qu'ils n'ont pas, c'est la commune qui le fait. Si mettre en œuvre l'action souhaitée demande des capacités ou des moyens que la commune n'a pas et que les effets attendus concernent un territoire plus étendu que celui de la commune, c'est le département ou la région qui agit, etc. Si l'action est d'intérêt national, c'est l'État qui la met en œuvre.

Exemple :

Dans beaucoup de pays, le système éducatif se répartit selon les différents niveaux comme suit : la prise en charge des jeunes enfants est du fait de la famille. L'éducation primaire qui demande des capacités particulières et qui concerne les enfants d'un grand nombre de familles est à la charge de la commune. Dans la même logique et si les différents niveaux de collectivités existent, l'éducation secondaire est à celle du département et les lycées de la région. Enfin la formation universitaire est gérée par l'État.

¹⁰Article 3, al2 de la Loi organique n° 2014-018 régissant les compétences, les modalités d'organisation ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires

¹¹Subsidiarité : principe selon lequel une responsabilité doit être assumée par le plus petit niveau d'autorité publique compétente pour le faire. C'est la recherche du niveau le plus pertinent et plus proche des citoyens.

- b) Le choix, libre et selon des modalités transparentes, par la population de ceux qui seront chargés de gérer leurs collectivités.

Cela implique la tenue d'élections au suffrage universel selon des modalités codifiées par une loi et des décrets d'application.

- c) La participation active des citoyens en direct et via leurs représentants élus.

Cela veut dire que les citoyens doivent être consultés pour des prises de décision importantes en direct ou via leurs associations : les orientations de développement de la collectivité, la localisation d'investissements, les modalités de gestion de ceux-ci... et qu'ils participent ensuite à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

- d) La gestion transparente des collectivités (prise de décision, gestion des ressources...) selon des règles connues de tous et conformes aux orientations et lois qui régissent le pays.

Cela signifie que la loi prévoit les modalités de gestion des collectivités, que des modalités sont prévues pour que les citoyens aient accès à l'information et puissent protester si ces règles ne sont pas respectées.

Section 2 : Emergence de la décentralisation en Afrique

Il y a des éléments historiques, politiques et sociaux qui expliquent la mise en œuvre des réformes de décentralisation en Afrique. Certains sont communs à la majorité des pays, d'autres sont spécifiques à certains d'entre eux.

1) Les points communs

Trois grandes périodes peuvent être globalement distinguées dans le contexte historique récent des pays africains qui contribuent à expliquer l'avènement de la décentralisation.

- a) Les déceptions des annexes 1970 :

Après la relative euphorie des années 60 liée à la construction des nations, les populations sont déçues et se désintéressent de l'administration nationale qu'elles considèrent comme défaillante et souvent prédatrice.

Les années 70 marquent, dans la plupart des pays, le début de la faillite de la gestion centralisée des affaires publiques. Les États centraux ont de grandes difficultés financières et techniques à répondre aux besoins d'équipements et d'infrastructures des populations urbaines et rurales. Loin d'elles, ils connaissent mal leurs besoins et leur demandent peu leur avis. Souvent autoritaires, les États installent au niveau local des services techniques et administratifs plus dans une optique de commandement que de service public.¹²

b) Fin des années 1980 : l'échec des programmes de développement intégré :

Les Etats avec l'aide internationale ont mis en œuvres dans les années 80 des programmes de développement intégrés afin de répondre aux contraintes financières et techniques des services de l'État et accélérer le développement des zones rurales.

Majoritairement sur financement extérieur, gérés par l'administration centrale et mis en œuvre par les services techniques, ces programmes ont pour objet d'appliquer sur le terrain les orientations nationales en termes de développement économique et social. Malgré les moyens injectés, et hormis quelques succès, ces programmes se révèlent globalement un échec. Les choix d'investissements, d'appuis techniques, trop centralisés, trop extérieurs aux volontés et initiatives des habitants, ne parviennent pas à déclencher une dynamique durable de développement. Si l'État, au travers de ces programmes, est plus présent sur le terrain, il ne parvient cependant pas à gagner en crédibilité.¹³

c) Les années 1990, la demande de démocratie :

Le début des années 90 a été marqué par un mouvement de fond de la société Africaine. La demande d'expression se fait plus sentir et les régimes autoritaires commencent à s'effondrer les uns après les autres.

Les conférences nationales appellent à la mise en œuvre de processus démocratiques. En plus du multipartisme, il est exigé une implication plus grande des populations dans les décisions qui concernent leur vie quotidienne. Par ailleurs, l'aide internationale conditionne son appui à plus de démocratie dans les pays partenaires. Elle présente le multipartisme d'une

¹²Demante M.J, 2007. *Renforcement des capacités des acteurs du développement local et de la décentralisation -T 1: La décentralisation en Afrique*, Ihram, p.21

¹³Demante, M.J, 2007. Op.cit. p.22

part, et les réformes de décentralisation d'autre part, comme l'expression attendue de la volonté démocratique de ces pays.¹⁴

2) **Point Spécifique:**

Outre les points communs expliquant l'avènement de la décentralisation, il existe aussi des raisons historiques et politiques spécifiques à chacun des pays qui influent sur l'émergence de la décentralisation.

a) La nécessité de légitimer l'État suite à des crises politiques :

L'un des fondements de la mise en œuvre de la décentralisation dans certains pays est dû à la nécessité d'apaiser les crises politiques fortes. C'est le cas par exemple au Mali, au Rwanda, au Burundi et au Niger.

Au Mali, la décentralisation déjà prévue dans les deux premières constitutions du pays refait surface pour répondre aux crises politiques du début des années 1990 : la rébellion au Nord et l'insurrection populaire menant au Coup d'État du 26 mars 1991. La conférence nationale tenue en juillet 1991, a fortement recommandé que soient levées toutes les entraves à la décentralisation.

Si au Mali, décentraliser signifiait créer de nouvelles entités territoriales, ailleurs, comme au Burundi ou au Rwanda, c'est plutôt pour répondre aux mêmes préoccupations de transformer en collectivités décentralisées les structures communales à vocation administrative déjà préexistantes.

Au Niger, même si les raisons de mise en œuvre de la décentralisation visent comme au Mali la résolution du conflit opposant les mouvements armés du Nord du pays et le gouvernement, la mise en œuvre de la réforme a été plus chaotique. La décentralisation, inscrite dans la constitution de 1992 et confirmée en 1994 dans les accords de paix, connaît, après une première tentative de mise en place en 1999 sans concertation avec la population, un échec retentissant aboutissant au Coup d'État d'avril 1999.¹⁵

¹⁴Demante, M.J, 2007. Op.cit. p.22

¹⁵Demante, M.J, 2007. Op.cit. p.23

b) Revitaliser la vie économique : suite à des crises politiques et à une faillite nationale :

Dans certains pays, la décentralisation a été mise en place pour répondre des évolutions politiques, animées parfois par des mouvements révolutionnaires, mais aussi pour répondre à une crise économique généralisée. Le pays en crise, centralisé, ayant sombré dans l'immobilisme économique et social, la décentralisation est perçue comme une voie de sortie permettant de valoriser les initiatives de toutes sortes. C'est le cas par exemple en Ouganda.

c) Répondre aux attentes d'une société civile exigeante :

Les exigences des différentes composantes de la société civile ont aussi contribué à la décision d'entreprendre des réformes politiques et administratives. Plus ou moins organisées, mais actives, dans certains cas, elles ont poussé les États à s'engager dans la décentralisation. C'est le cas par exemple en Afrique du Sud ou au Bénin.¹⁶

Section 3 : Avantages de la décentralisation

La plupart de la décentralisation qui a eu lieu dans la décennie passée a été motivée pour des raisons politiques, mais outre cela il y a également des raisons administratives et économiques et qui sera l'objet de cette section.

1) Avantages du point de vue politique :

La centralisation a connu une faille due au fait qu'elle implique une lenteur dans le cadre de prise de décision. C'est pourquoi la décentralisation a connu le jour afin de remédier à cette faille. Politiquement, l'avantage de la décentralisation est de faciliter la prise de décision au niveau locale, les collectivités locales n'ont pas besoin de l'Etat central pour prendre certaines décisions vu que la décentralisation leur permet d'avoir une certaine pouvoir de décision. La décentralisation permet également de promouvoir le développement de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. En remettant le pouvoir au peuple, on accroît leurs chances de participation aux affaires politiques, leurs intérêts sont mieux intégrés. Selon DE LAUBADERE dans son ouvrage le traité de droit administratif: « le principe démocratique trouve sa réalisation à la fois sur le plan gouvernemental dans l'élection

¹⁶Demante, M.J, 2007. Op.cit. p.23

des gouvernants du pays et sur le plan administratif dans l'élection des autorités locales. La décentralisation se présente ainsi comme une démocratie appliquée à l'administration». La décentralisation est liée au libéralisme, vu que les administrés sont associés aux décisions concernant les affaires de leur entité administrative.

2) **Avantages du point de vue administratif :**

Les dysfonctionnements administratifs que présentaient la centralisation a également poussé la majorité des pays à opter pour la décentralisation. Ainsi la décentralisation peut être perçue comme un facteur d'amélioration des services publics et de l'accroissement de l'efficacité de l'Etat. Elle permet de faciliter l'assurance des fournitures des services publics en répartissant, à différents échelons de gouvernement, les responsabilités et les ressources financières.

La primauté revient également ici à allègement de la charge des compétences de l'Etat sur les collectivités décentralisées. On dit que la décentralisation déroge le pouvoir central trop encombré et trop éloigné de la vie locale pour pouvoir apprécier ses besoins. Mieux, la décentralisation évite aux membres du pouvoir législatif et exécutif national d'être mêlés à de nombreuses questions purement locales. Elles libèrent les hauts fonctionnaires des tâches minutieuses et encombrantes, diminue les lenteurs administratives du centre à la périphérie en attribuant les affaires locales aux agents locaux connaissant les conditions locales et qui on intérêt à défendre les intérêts locaux et dont les administrés inspirent confiance.

3) **Avantages du point de vue économiques :**

Les arguments justifiant la décentralisation sont généralement fondés sur une critique implicite de la planification du développement par l'Etat central, qu'on accuse ne pas disposer des connaissances locales suffisantes pour implanter des programmes qui reflètent les besoins réels de la population, ce qui explique une allocation inefficiente des ressources.

L'apanage de la décentralisation réside sur le fait qu'elle permet d'engendrer la proximité entre les citoyens et les autorités locales, ce qui implique que ces derniers peuvent disposer d'une meilleure information sur les besoins de la population. Cette information leur permet de formuler des plans et des projets de développement qui seront plus en adéquation

avec la réalité locale, des projets qui peuvent ainsi répondre aux mieux les besoins réels de la population que ceux émanant du gouvernement central. Une fois les besoins de la population connus, les entités locales sauront quelles ressources utiliser pour produire un tel bien public. La meilleure connaissance des autorités locales sur la disponibilité des ressources locales permet de mobiliser plus facilement ces dernières en faveur du développement.

RONDINELLI un des théoriciens de la théorie du choix public estime que: « sous condition d'un choix assez libre, la fourniture de certains biens publics est économiquement plus efficace lorsqu'un grand nombre d'institutions locales sont engagées que lorsque le gouvernement central seul en est fournisseur ». on peut tirer de là que la décentralisation augmente l'efficacité économique et donc l'efficience de l'allocation des ressources à travers un meilleur ciblage des nécessités, une plus grande adéquation aux besoins locaux et une diminution des coûts, améliorant l'accès de la population la plus pauvre aux services d'éducation, de santé, d'eau et d'assainissement...

CHAPITRE 2 : Le développement local

Nombreux sont les auteurs qui ont essayé de définir la notion de développement, ce dernier n'est pas seulement un phénomène économique, mais c'est également un processus multidimensionnel c'est-à-dire une réorganisation et une réorientation de l'ensemble du système économique et social. En plus de la progression des revenus et de la production, il induit : des changements radicaux des structures institutionnelles, sociales, administratives ; des modifications des comportements et également des normes et des croyances ; s'il est souvent défini dans un contexte national, sa réalisation et sa diffusion peuvent nécessiter des modifications fondamentales du système économique et social international. Une première section sera consacrée pour parler des théories du développement. Nombreux sont la typologie de développement comme le développement économique, le développement humain, le développement durable, mais aussi et c'est celui qui nous importe ,le développement local. Ce dernier fera l'objet de notre deuxième section.

Section 1: les théories du développement :

Les premières théories du développement sont définies comme partie intégrante des sciences de l'économie. À partir des années 1950-1960, on a pu assister à la création de nombreuses agences de développement (UNICEF, WFP, etc.) et à la création du PNUD (programme des nations unies pour le développement). Toutes les théories du développement des années 1950-1960 sont écrites par des économistes. Toutes ces théories ont pour objet d'expliquer comment les pays sous développés peuvent rattraper les pays développés. À cette époque les vieilles nations industrielles sont le modèle à atteindre. « Développer » les pays « sous-développés ». On distingue plusieurs groupes de théories en fonction : des différents modèles ayant cours dans les pays du nord (marxiste/libéral) l'idée que le Nord se fait sur Sud.

1) la théorie des étapes de la croissance:

Cette théorie met l'accent sur le rôle central de l'accumulation du capital, c'est pourquoi cette approche a souvent été qualifiée de fondamentalisme du capital. Le développement est assimilé à la croissance quantitative et le sous-développement est vu avant tout comme une sous-accumulation

a) Le modèle de Rostow :

Dans son ouvrage, les étapes de la croissance (1960), Rostow propose un schéma de développement déterministe. Selon lui, le développement serait une succession de 5 étapes dans un processus historique linéaire et universel. Le sous-développement ne serait qu'un retard, autrement dit, les PED aujourd'hui sont le passé des pays développés alors que ces derniers sont leur avenir. Selon cet auteur les 5 étapes sont¹⁷ :

- Étape 1 : société traditionnelle rurale et agricole qui est caractérisée par un productivité très faible et technique rudimentaire, des dépenses de survie et des épargnes et investissements inexistant, des mentalités qui n'envisagent pas le changement.
- Étape 2 : les conditions préalables au développement, c'est-à-dire le développement des échanges et des techniques qui s'accompagne également d'une évolution des mentalités ainsi qu'une augmentation du taux d'épargne. ensuite viens la troisième étape
- Étape 3 : le démarrage qui selon cet auteur constitue l'étape cruciale puisque la société s'affranchit des obstacles, et l'épargne et l'investissement connaissent une hausse
- étape 4 : la marche vers la maturité qui est dominée par la diffusion de l'innovation et la diversification de la production
- Étape 5 : l'ère de la consommation de masse qui se caractérise par l'orientation vers des productions des biens de consommation et des services

En effet, la principale stratégie de développement nécessaire pour tout décollage est la mobilisation de l'épargne domestique et étrangère afin de-générer un investissement suffisant pour accélérer la croissance économique. Le mécanisme économique par lequel plus d'investissement conduit à plus de croissance peut être décrit en termes du modèle Harrods-Domar.

¹⁷ Rajaoson L, 2014. Economie institutionnelle, Département Economie, Faculté DEGS, Université Antananarivo.

b) Le modèle de croissance d'Harrods-Domar :

Selon ce modèle toute économie doit épargner une certaine proportion de son revenu, au moins pour remplacer le capital usagé. Si une économie veut croître, de nouveaux investissements c'est-à-dire une augmentation du stock de capital sont nécessaires. La logique de ce modèle stipule que pour croître, les économies doivent épargner et investir une certaine proportion de leur PIB. En effet, les mécanismes de la croissance économique et du développement¹⁸ sont tout simplement une question d'augmenter l'épargne nationale et l'investissement. Le principal obstacle au développement selon les tenants de cette théorie est le niveau relativement faible de l'accumulation du capital dans la plupart des pays pauvres, mais on peut combler le déficit d'épargne d'un pays à travers l'aide étrangère ou l'investissement étranger.

2) Les théories du changement structurel :

Ces théories insistent sur le développement comme processus de transformation des structures : passage d'une économie traditionnelle de subsistance à une économie plus moderne, plus urbanisée et plus diversifiée. Il importe de voir dans cette section, le modèle de Lewis ainsi que celui de Chenery.

a) Le modèle de Lewis :

Le modèle dual de Lewis est devenu la théorie générale du processus de développement dans les pays du Tiers-Monde sur la période 1960 et jusqu'au début des années 1970. Influence considérable, qui perdure encore aujourd'hui. En effet, ce dualisme est dû au fait que l'économie sous-développée consiste en deux secteurs : un secteur traditionnel

¹⁸Les économistes ont été amenés à distinguer le développement et la croissance. Selon François Perroux dans son ouvrage l'économie du XXe siècle la croissance est “l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en termes réels”. Par contre, “le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rendent la nation apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global”

et un secteur moderne. Dans le secteur traditionnel les besoins sont sociaux, dans le secteur moderne les besoins sont économiques. Dans le secteur traditionnel l'avoir n'est pas une fin en soi. Dans le secteur moderne, l'accumulation de biens et de marchandises est une fin en soi. . Le cœur de la structure du développement de Lewis est le mouvement du travail du secteur traditionnel au secteur moderne. D'après cette théorie le secteur capitaliste moderne va absorber le secteur traditionnel par un transfert de main d'œuvre entre le secteur traditionnel et le secteur moderne.

b) le modèle de cheney:

Ce modèle est basé sur un travail empirique qui examine un grand nombre de trajectoires de développement de PED sur la période d'après-guerre. Ce travail empirique, sur séries chronologiques et séries transversales de pays , à niveau de capital et par tête différents, les conduit à identifier un certain nombre de caractéristiques communes au processus de développement, parmi lesquelles :

- Le passage de la production agricole à la production industrielle
- Accumulation continue de capital physique et humain
- Modification de la structure de la demande des biens de base et de première nécessité au profit des biens manufacturés diversifiés et des services
- Croissance des villes et des industries urbaines au fur et à mesure que les individus quittent les campagnes et les petites villes
- Déclin de la taille de la famille et de la croissance de la population, au fur et à mesure que les enfants perdent leur valeur économique et que les parents substituent de la qualité (éducation) à la quantité, avec une population qui commence par croître puis décroît dans le processus de développement.

3) Les théories du développement durable

À partir des années 1970, il devient de plus en plus évident que quelque chose cloche dans les modèles de développement ne prenant pas en compte l'environnement. En 1972 le livre *Halte à la croissance* ?édité par le *Club de Rome* marque un tournant. Cet ouvrage met en évidence l'impossibilité de suivre encore longtemps le modèle économique ayant court à l'époque, un modèle conduisant à l'épuisement des ressources.

L'ONU réunit à Stockholm le premier forum sur l'environnement. On commence à parler d'écodéveloppement (Ignacy Sachs). Le but de l'écodéveloppement et de concilier l'économie, le social et l'écologie. Dans ce cadre la croissance doit être un outil pour atteindre la justice sociale et respecter les équilibres environnementaux.

Dans les années 1980, la menace se concrétise à travers plusieurs incidents technologiques comme les catastrophes de Tchernobyl et Bhopal.

Publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies (WCED en anglais), le Rapport Brundtland (ayant pour titre Notre Avenir à tous) a été nommé ainsi du nom de la présidente de la commission, la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Ce rapport définit la politique nécessaire pour parvenir à un « sustainable development ». Le rapport définit le concept ainsi : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de “besoins”, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » Depuis cette date, l'expression « sustainable development » habituellement traduite en français par « développement durable » s'est répandue dans le monde entier.

Le développement durable peut-être défini par le fait d'atteindre le bien-être de l'humanité sans compromettre celui des générations futures. C'est donc un concept de solidarité intergénérationnelle et trans — générationnelle. D'après les théoriciens du développement durable, il devient urgent de renverser les équilibres prévalent depuis la révolution industrielle. Les vieux pays du Nord doivent ralentir leur croissance (avoir un comportement plus sobre). Le Sud peut garder une forte croissance, mais doit en changer le contenu. Il faut une croissance « verte », mais aussi déconnecter le développement de sa logique marchande et le rapprocher des besoins.

Section 2 : La notion de développement local :

Dans cette section sur la notion de développement local nous allons voir son origine sans oublier de donner quelques définitions, mais également d'explorer quelques notions principales en matière de développement local.

1) origine

Apparu dans les années 60, le concept de développement local réside sur un contexte où la vision centralisée de l'État était critiquée par certains acteurs locaux. Ces derniers considéraient que le développement d'un territoire devait prendre en compte les besoins et les aspirations des habitants. Une nouvelle logique d'autonomie est alors revendiquée vis-à-vis des centres décisionnels, politiques ou économiques. Le développement local se rapporte ainsi à des actions partenariales entre des acteurs intéressés à l'amélioration des conditions de vie dans leur environnement immédiat.

En effet, le développement local est un concept qui est apparu ces dernières années dans les pays du Sud notamment en Afrique de l'Ouest surtout avec l'avènement de la décentralisation. Il se veut une démarche d'aspiration de développement par le bas.

On découvre alors un slogan qui va devenir la pierre angulaire du développement local : « vivre, travailler et décider au pays ». Cette expression contient à elle seule les principes du développement local puisqu'outre vivre et travailler qui sont les deux éléments fort du développement, elle appelle à l'autonomisation locale de la décision, qui implique la matière grise nécessaire et la mobilisation politique subséquente, et à la notion de « pays » qui devient, dans ces années de fin de croissance, une entité plus à même de révéler les ressources et de mobiliser les acteurs.

C'est vers la fin des années 50 que prend forme la théorie du développement endogène, par John Friedmann et Walter Stöhr. C'est une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes. Elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités

coopératives. Le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de décentralisation des années 80.

2) Définition :

Il y a plusieurs définitions du développement local liées à la perception des aspects principaux que recouvre ce concept. Certaines définitions mettent plutôt l'accent sur des aspects techniques, d'autres insistent sur la volonté des acteurs, et donc sur des aspects plus politiques.

- Perception Technique :

Le développement local est un processus qui vise à améliorer la situation d'un territoire des points de vue économique, social, environnemental et culturel, à partir de l'analyse des intérêts, des besoins et des initiatives de différents acteurs locaux (publics et privés), et par la mise en place concertée entre ces différents acteurs, d'actions cohérentes.

La mise en place de ces actions se fait grâce à des ressources internes et externes au territoire et en relation continue avec d'autres territoires de même niveau et de niveau plus vaste¹⁹

- Perception Politique :

Le développement local, c'est la volonté politique de certains acteurs de changer la situation du territoire sur lequel ils vivent en entamant un processus et des actions en vue de construire, par leurs efforts conjoints avec le reste de la population, un projet d'avenir du territoire intégrant les différentes composantes économiques, sociales, culturelles²⁰

L'approche macroéconomique explique le développement local par une autre forme de développement, une forme d'économie qui soit plus près des populations locales et dont la définition et la maîtrise relèvent largement d'un développement qui s'insère dans les intervalles de l'économie dominante et qui procède de la volonté et de la capacité des collectivités à devenir maître d'œuvre de leur destinée.

Nous allons couronner cette section par la définition de P houée qui stipule que : « Le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent ».

¹⁹Demante M.J, 2007. Renforcement des capacités des acteurs du développement local et de la décentralisation —T2 : Le développement local en Afrique. Iram, p.3

²⁰Demante M.J, 2007. Op.cit. p.3

3) Notions principales en matière de développement local

Quatre notions principales ressortent des définitions citées précédemment, dont le territoire, le processus endogène, le projet global et l'ouverture, à l'extérieur.

a) Le territoire

C'est un espace géographique cohérent auquel les acteurs s'identifient parce qu'ils y vivent, y ont des échanges et une histoire. Le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes humains qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité²¹ le territoire est un investissement affectif et culturel que les sociétés placent dans leur espace de vie. Le territoire apprend, se défend, s'invente et se réinvente. Il est lieu d'enracinement, il est au cœur de l'identité. On apprend aussi qu'un territoire, c'est d'abord une convivialité, un ensemble de lieux où s'exprime la culture, ou encore une relation qui lie les hommes à leur terre et dans le même mouvement fonde leur identité culturelle. Un territoire est un lieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire.

b) Un processus endogène :

Le développement local naît de l'intérieur du territoire d'où la nomination 'processus endogène', il est initié et portée par les acteurs locaux.

Dans les pays industrialisés, on est en présence d'un mode de développement local 'endogène' ou 'par le bas' (from below), c'est-à-dire basé sur des entreprises dont la propriété et la gestion relèvent des populations locales qui tentent, par ce biais, de prendre elles-mêmes en main leur devenir économique et de pallier les carences des modalités traditionnelles de création d'emplois au plan local. C'est en effet l'absence de réponse tant de la part des pouvoirs publics que du secteur privé face au sous-emploi et au sous-développement, qui d'ailleurs a conduit ces populations vers la recherche d'une 'troisième voie' de développement fondée sur les ressources locales. Notons que dès le départ, ce type de développement s'est spontanément démarqué d'une conception étroite de la croissance pour intégrer dans le

²¹Di Méo G, 1998. *Géographie sociale et territoires*, édition Nathan, Paris, p.16

processus toutes les dimensions du développement (dimensions sociales, culturelles et de formation, investissement dans les infrastructures locales,...)

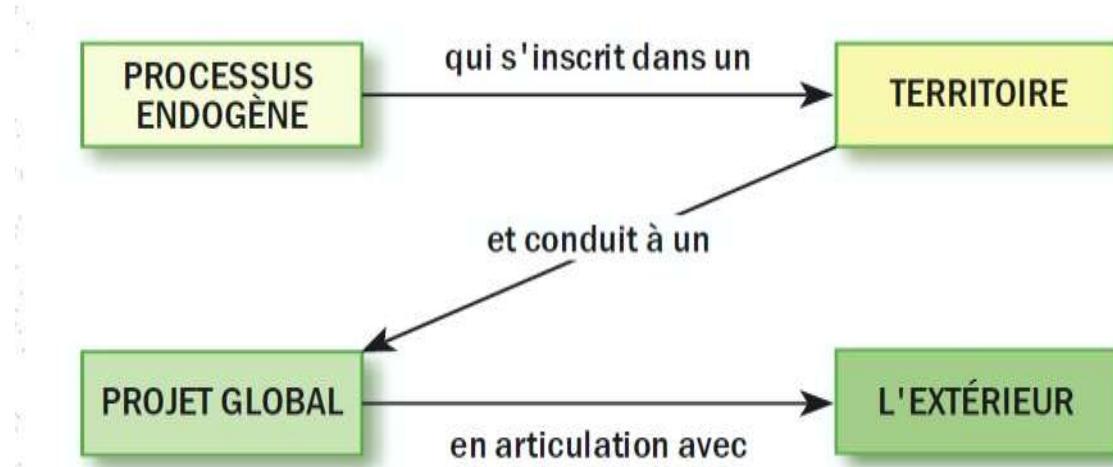
c) Un projet global :

Au centre du développement local se situe le projet d'avenir du territoire voulu par les acteurs locaux. Il prend en compte l'ensemble des préoccupations des différents types d'acteurs. Ce projet se matérialise par l'existence d'un plan communal de développement (PCD) ou bien d'un plan régional de développement (PRD).

d) L'ouverture vers l'extérieur :

Le développement local prend en considération et s'articule avec les autres niveaux de décision d'action. Il s'inscrit dans des réseaux

Figure 3 : Relation entre processus endogène- Territoire- Projet global et l'extérieur



Source: Demante, M.J. 2007.²²

Section 3: les outils nécessaires pour la mise en œuvre du développement local

Le développement local aussi appréhendé comme étant un développement à la base utilise les initiatives locales au niveau des collectivités comme moteur de développement économique. Le développement local se met bien évidemment en œuvre à travers des

²² Demante MJ, 2007. Op.cit.p.4

instruments comme le plan communal de développement ainsi que la disposition et la mobilisation des ressources qui peuvent être matérielles, financières et humaines

1) **Le plan communal de développement :**

La mise en place de la décentralisation a impliqué le fait que les activités de développement d'un territoire sont conférées aux CTD. Ainsi pour ce faire, leur stratégie de développement se matérialise par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement local qui est le PCD

Le plan communal de développement est un outil de gestion du développement de la commune, plus précisément c'est un outil de planification et de coordination des actions de développement au niveau de la commune. Les buts en matière de développement que se fixent les communes sont ancrés dans le PCD mais aussi la stratégie, les programmes et les projets pour les atteindre ainsi que les moyens de leur mise en œuvre.

Lors de sa conception, il est, par excellence un outil de dialogue et d'échange entre élus, service technique, population locale, organisation de la société civile et partenaires financiers. Ce qui implique la planification du développement communale est une action collective participative.

Le PCD permet de définir les axes prioritaires du développement local. Il permet également de favoriser et de concrétiser l'entente au niveau communal.

Il contient donc des projets bien défini pour le développement de la commune, c'est un outil qui s'avère nécessaire lors de la recherche de financement.

2) **Les ressources :**

Le développement local suppose la mise en œuvre d'actions qui nécessite des ressources afin de le financer et de le réaliser. Ces ressources peuvent être matérielles, humaines, techniques ou financières.

a) **Développement local et mobilisation des ressources humaines :**

La mise en œuvre des actions de développement local nécessite la participation de certains acteurs locaux. Ces derniers sont constitués du maire et ses conseillers, de la

population locale ainsi que des organismes privés à but non lucratif tels que les ONG.

Le rôle de la Commune consiste à créer un environnement favorable aux initiatives privées et au bien-être de la population et donc de satisfaire aux mieux leur besoins. Pour ce faire la commune érige un plan communal de développement que nous avons déjà parlé précédemment. L'élaboration de ce projet stipule la participation de la population qui se manifeste par l'expression des besoins, mais elle peut également contribuer à la mise en œuvre même du projet en apportant leur soutien technique, matériel ou bien physique. Les responsables locaux quant à eux se chargent de programmer les projets par ordre de priorité et qui ensuite cherche les moyens pour les financer. La majorité des communes dans les pays en voie de développement manque de moyen ce qui nécessite la participation d'autres acteurs et qui sont les ONG et les bailleurs. Ces derniers se chargent de financer les projets de développement. Le maire est donc chargé de chercher des financements. Pour certains projets, la commune peut s'associer avec des associations à buts non lucratif. Ces dernières peuvent leur doter de moyens financiers, techniques, mais également de moyens humains à travers le bénévolat de personnes disposées à agir pour l'intérêt public.

b) Développement local et les ressources matérielles et techniques :

Cela va de soi que la mise en œuvre des actions de développement local nécessite des matériaux. S'agissant d'une localité, il est beaucoup plus facile d'obtenir des ressources matérielles étant donné que l'on sait déjà avec qui négocier pour avoir un tel matériel, de plus la population vu qu'il s'agit d'un projet de développement de leur territoire est prête à en fournir. De même en ce qui concerne les techniques, étant donné que le projet est déjà bien défini et détaillé, il est beaucoup plus facile de déterminer quelle technique utiliser pour la mise en œuvre du projet. Les organismes et même la population locale vont également apporter leur appui en matière technique pour permettre au projet de se réaliser à temps et de manière efficace.

c) Développement local et Ressources financières :

L'ambition qui motive les acteurs du développement local reste une idée, un rêve tant que les moyens de la réaliser ne sont pas identifiés puis mobilisés. Ainsi pour financer le développement, les collectivités locales fonctionnent avec leurs ressources propres, mais également les ressources mises à leur disposition venant de l'Etat et les aides des partenaires au développement. Ces ressources leurs permettent d'accomplir leur mission générale de

promotion de développement local. Les ressources endogènes des Collectivités locales sont composées des recettes fiscales (obtenues par les procédés de l'impôt et de la taxe), non fiscales (produits du domaine et des services). Elles servent à financer aussi bien les dépenses de la section de fonctionnement que celles de la section d'investissement. les ressources exogènes quant à elles proviennent de l'Etat et des dons venant des bailleurs et des ONG. Afin de réaliser de manière efficace les projets, les communes devraient avoir une stratégie réfléchie de mobilisation de ses différentes ressources. Les projets de développement local qu'elles envisagent permettent d'attirer les partenaires qui vont leur fournir des ressources pour financer les projets. On constate également que la réalisation d'actions véritablement souhaitées par les acteurs locaux mobilise une part importante de l'épargne locale. Des populations pauvres sont capables de s'organiser et de se cotiser de manière significative pour mettre en œuvre des actions qu'elles considèrent comme essentielles pour leur développement. La transparence dans la gestion de ces fonds et les procédures de collecte s'avère cependant déterminante pour que cette mobilisation soit durable et pour que les acteurs locaux et les partenaires puissent s'engager durablement.

**PARTIE II: LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET
L'ETAT DE LA DECENTRALISATION A
MADAGASCAR**

PARTIE II: LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET L'ETAT DE LA DECENTRALISATION A MADAGASCAR

Nous avons vu dans la première partie la notion de décentralisation et de développement local. Ce dernier se manifeste à travers la réalisation des projets de développement local. Toutefois, l'on se demande si les projets de développement local ont des impacts sur la vie de la population locale. À cet effet, cette deuxième partie va contenir un chapitre qui traitera de ces impacts des projets de développement local. En outre, le développement local va de paire avec la décentralisation, c'est la raison pour laquelle dans le second chapitre nous allons parler des problèmes constatés en matière de décentralisation pouvant prohiber la promotion du développement local sans oublier de proposer quelques améliorations

CHAPITRE 3: L'impact des projets de développement local sur la vie de la population locale

Nous avons déjà énoncé dans ce mémoire que le rôle de la commune est de fournir aux populations locales une meilleure condition de vie. Ainsi, ils sont chargés de mener des actions dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'adduction en eau ainsi que de la création de certaines infrastructures. Pour ce faire, nombreux sont les projets élaborés par les communes afin de répondre aux besoins de la population, le projet de développement communautaire en fait partie et fera l'objet de ce chapitre.

Section 1: le projet de développement local : Cas du Projet de développement communautaire PDC-FID IV

1) contexte du projet:

Le Projet de Développement communautaire (PDC), dont la gestion est confiée au FID et auquel l'exécution a appelé le développement de partenariats avec les associations et les

communes, a pour objectif d'améliorer la qualité des services et l'accès des populations bénéficiaires aux services fournis par les infrastructures de base sociales et économiques financées par le projet mais également d'accroître le degré de satisfaction des populations bénéficiaires quant à la fourniture de ces services.

Le FID se positionne ainsi comme l'un des principaux acteurs du développement, dont les interventions sont de nature multisectorielle et continue. Il pose comme objectifs invariants l'assistance aux couches vulnérables, notamment dans les zones enclavées. Cette action est indissociable à l'amélioration des revenus et l'accès aux services économiques et sociaux de base.

2) Les ressources mobilisées pour la réalisation du projet:

La mise en œuvre du projet de développement communautaire a nécessité et a renforcé le partenariat entre public et privé, ainsi que des ressources tant humaines, financières et techniques. Comme moyen humain, tant d'acteurs ont participé à l'élaboration et la mise en œuvre du projet comme les autorités locales des communes bénéficiaires, les populations bénéficiaires, le FID et ses partenaires.

Côté financiers, le montant du financement que la Banque mondiale a accordé à Madagascar dans le cadre du programme de développement communautaire est de 137 millions de dollars. Plus précisément la banque par l'intermédiaire de l'Association Internationale pour le Développement contribue dans ce projet pour ce montant. Le projet est administré par le Fonds d'Intervention pour le Développement.

3) Les différents sous projets du PDC :

La finalité du PDC consiste à améliorer la fourniture de services sociaux et économiques de base, spécifiquement dans les communautés rurales pauvres à Madagascar à travers la mise en place d'infrastructures sur la base d'une approche participative. Le projet couvre une gamme élargie de bénéficiaires (principalement les membres des communautés dans les zones rurales, les associations communautaires, et les autorités communales en partenariat avec le FID) et contient des sous projets étant donné que le FID intervient dans différents domaines. Dans cette analyse, nous allons en retirer 5 sous projets localisés dans la

direction régionale d'Antananarivo, dont 1 infrastructure de désenclavement (piste et ponts), 01 marché, 01 micro périmètre irrigué, 01 centre de santé de base et 01 école. Nous avons choisi ces projets étant donné qu'ils constituent les domaines auxquels les communes interviennent afin de donner à la population une meilleure situation et donc un accroissement du bien-être.

a) Sous projet 1 : réhabilitation de la piste Antehiroka – Morondava

 origine du sous-projet :

La piste Antehiroka – Morondava partiellement goudronnée, a été fortement dégradée et présentait beaucoup de nids de poule. De plus, aucun système d'assainissement n'y a été installé. L'eau de ruissellement qui stagnait partout constituait un terrain fertile à la propagation de certaines maladies endémiques telles que le paludisme et la diarrhée. La piste sert de voie de communication entre le Fokontany de Morondava et le chef-lieu de la commune tant sur le plan social qu'économique.²³ En effet, elle est importante pour la circulation des résidents riverains. De plus, elle sert d'ouvrage servant à l'évacuation des produits agricoles vers le marché communal d'Antehiroka, et même vers le marché principal de Talamaty d'où la nécessité de sa réhabilitation conduisant ainsi à ce sous-projet.

 Objectif:

Les principaux objectifs de la réhabilitation de la piste Antehiroka – Morondava sont ainsi :

- Le rétablissement de la bonne circulation des biens et des personnes ainsi que sa fonctionnalité pendant toute l'année par la mise en place d'une infrastructure répondant aux normes.
- Une amélioration du bien-être socio-économique des communautés locales.
- L'implication et la responsabilisation des bénéficiaires à travers le renforcement de leurs capacités dans la prise de décision, la gestion et l'exploitation de l'ouvrage.

²³ Ralaiveloo M, 2010. *Analyse économique de quelques projets communautaires de base mis en œuvre par le fonds d'investissement pour le développement – PDC FID IV*, p.24.

b) Sous-projet 2 : construction du marché d'Ampitatafika

 **origine du sous-projet**

Le marché d'Ampitatafika est un marché localisé à 30 m du chef-lieu de la commune Ampitatafika. Avant la construction, le marché était en mauvais état et les places disponibles ne pouvaient pas contenir les vendeurs.²⁴

Ce marché est pourtant un lieu très fréquenté dans la mesure où il se situe au bord de la route nationale numéro 1. La commune est également dotée d'un potentiel reconnu en matière de production de produits locaux. Elle est l'une des communes environnantes qui approvisionnent la capitale en fruits et légumes. Tels en sont les raisons qui ont poussé la commune, avec le FID, à construire le marché.

 **Objectifs :**

Le marché d'Ampitatafika a été refait en 2003 grâce au financement du FID IV. Les principaux objectifs de la construction sont:

- l'amélioration des conditions d'exercice des métiers des vendeurs et acheteurs échangeant quotidiennement des biens sur le marché en mettant en place une infrastructure répondant aux normes.
- l'amélioration de l'accès des agents économiques au marché et de la circulation des produits.
- l'Implication et la responsabilisation des bénéficiaires à travers le renforcement de leurs capacités dans la prise de décision, la gestion et l'exploitation de l'ouvrage.

c) Sous-projet 3 : construction du MPI de Carion

 **origine du sous-projet :**

La commune rurale Carion est une commune qui a une potentialité agricole non négligeable, exploitée par des paysans dotés d'un savoir-faire remarquable. Mais faute d'irrigation adéquate, seule une partie du patrimoine foncier a été mise en valeur.

Les agriculteurs locaux ont en effet éprouvé des difficultés dans l'exercice de leurs activités, car ils ont du mal à maîtriser l'eau. Pendant les périodes de pluie, Le débit excessif

²⁴ Ralaivelos M, 2010. Op.cit. p.45.

d'eau inonde leurs cultures, et durant la saison sèche, le manque d'eau limite considérablement les capacités productives. Le besoin d'une construction d'un micro-périmètre irrigué c'est fait donc ressentir, d'où l'objet de ce sous projet.

Objectifs :

Compte tenu de ces problèmes, des barrages (4 retenues d'eau) ont été construits en 2001. Cette construction vise principalement quatre objectifs :

- Premièrement, elle ambitionne d'assurer la maîtrise de l'eau..
- Deuxièmement, le barrage a été construit dans la perspective d'améliorer la productivité des activités des paysans. Ces derniers cultivent principalement du riz et des légumes..
- Le troisième objectif consiste à assurer une augmentation des produits alimentaires disponibles et s'insère dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Comme dans la plupart des sous projets financés par le FID, le dernier objectif dans cette construction de barrages cherche à impliquer et à responsabiliser les bénéficiaires dans la prise de décision, la gestion et l'exploitation de l'ouvrage.

d) Sous-projet 4 : construction des CSB Iarintsena et Ambalavao

origine du sous-projet :

La construction des CSB est une réponse à la demande de la population locale qui est pénalisée par l'éloignement des hôpitaux. Cette situation des choses a motivé le FID à s'engager dans la réalisation des sous-projets et à consentir à faire des apports en nature ou en numéraires. En comparant les données de l'année 2006 avec celles de 2010, la proportion des personnes interviewées qui apprécient la qualité des CSB construits a augmenté. Ceci est imputable aux compétences et aux expériences acquises par les techniciens chargés de la construction. Le district Atsimondrano — commune rurale Ambalavao a fait partie des communes bénéficiaires. Ainsi, ce sous projet a permis construction d'un CSB II disposant :

- de deux salles d'accouchement;
- d'une salle d'observation;
- d'une salle secretariat,

- d'une salle de soins,
- d'une salle pour les patients hospitalisés,
- d'une pharmacie,
- de deux bureaux, dont un pour le médecin, une sage femme

Le centre est également équipé des matériels et équipements médicaux conformes aux normes exigées

 Objectifs :

Les principaux objectifs de la construction du CSB II sont :

1. La création d'une infrastructure de base fonctionnelle correspondant aux normes requises en matière de santé.
2. La fourniture de soins de santé curatifs et préventifs aux populations locales, notamment pour la réduction de la prévalence des maladies endémiques

e) Sous-projet 5 : Construction de salles de classe pour l'école primaire publique (EPP) de Vilihazo

 origine du sous-projet:

La commune où se trouve Vilihazo n'est pas épargnée par les problèmes majeurs de l'éducation à Madagascar, tels que le faible taux de réussite et le taux élevé de redoublement. Cela est en grande partie dû à l'insuffisance de salles de classe et la carence en personnel enseignant, l'utilisation d'infrastructures qui ne répondent pas aux normes, ainsi que l'insuffisance de mobiliers scolaires. En effet, l'EPP Vilihazo datait de 1924. Il fait partie des établissements primaires touchés par les problèmes d'éducation, dont les plus prépondérants sont :

- l'insuffisance de salles : il n'y a que 03 salles de classe pour 219 élèves répartis entre les classes d'un cycle complet.
- La direction de l'établissement n'a pas encore de bâtiment pour servir de bureau.

Pour résoudre ces problèmes, la commune de Vilihazo avec les parents d'élèves de l'EPP Vilihazo ont sollicité l'appui technique et financier du FID pour la construction de nouvelles salles de classe.

Objectifs :

Le sous-projet de construction de salles de classe supplémentaires dans l'EPP Vilihazo a été réalisé en 2007 et vise essentiellement trois grands objectifs :

- Premièrement, il cherche à améliorer le cadre de travail des enfants en dotant l'école d'une infrastructure durable. L'existence des nouvelles salles devrait normalement résoudre le problème de sureffectif dans les différentes classes.
- Deuxièmement, il ambitionne à travers cet investissement de pouvoir améliorer la qualité et les résultats de l'enseignement dispensé
- Et finalement, comme dans le cas des autres projets financés par le FID, il vise également la responsabilisation et l'implication des bénéficiaires à travers leur participation à la prise de décision, à l'exécution et au financement du sous-projet.

Section 2: Effets du PDC sur la population bénéficiaire

Nous avons déjà cité auparavant que l'objectif du PCD est d'améliorer la fourniture de services sociaux et économiques de base. La réalisation des sous projets a permis de répondre à certains besoins de la population bénéficiaire. Pour aller plus loin, nous allons voir dans cette deuxième section l'effet de chaque sous projet du PDC retenu dans ce mémoire

1) Sous projet 1 : Réhabilitation de la piste Antehiroka – Morondava

La piste en question, qui est d'une longueur de 500m, a été construite en 2007. Elle est située à 3 km du chef-lieu de la commune et dessert trois fokontany de la commune (Fokontany de Morondava, Andranoro et Ambalavao) et un autre fokontany de la commune voisine (Fokontany de Faralaza). La population bénéficiaire s'élève à 39 588 individus.²⁵

A part les villageois qui l'empruntent quotidiennement, la commune estime qu'environ 60 vendeurs et 15 transporteurs en profitent également. Les responsables de la commune et la totalité des enquêtés certifient que la piste est actuellement fonctionnelle toute l'année.

²⁵ Ralaivel M, 2010. Op. cit. p. 24

TABLEAU 2: évolution du nombre de passages de véhicules.

Type de véhicules	Avant la construction	Après la construction
Véhicules particuliers	100 / jour	200 / jour
Bus	100 / jour	160 / jour
Camions et camionnettes	10 / mois	10 / mois
Charrettes	24 / jour	32 / jour

Source: *RALAIVELO M, 2010*²⁶

Cette situation démontre l'efficacité de la réhabilitation dans la mesure où elle prouve le premier objectif du sous projet qui consiste à rétablir la circulation des produits et des personnes tout au long de l'année. À cet effet, la réhabilitation du circuit a permis pour certaines populations bénéficiaires une amélioration de leur ressource comme les transporteurs par exemple. Il importe de noter que ces derniers ont procuré des avantages de la réhabilitation de la piste sur l'accessibilité de la commune.

Concernant les vendeurs, ils ont également profité de la réhabilitation du circuit en ce qui concerne la vente et l'évacuation de leurs produits que nous allons illustrés dans le tableau suivant

²⁶ Ralaivel M, 2010. Op.cit.p. 25

TABLEAU 3: Evolution de la quantité des principaux produits échangés

Type de produits	Quantité échangée AVANT la construction	Quantité échangée APRÈS la construction
Riz	15 T / an	45 T / an
Légumes	7 T / an	9 T / an
Manioc, Maïs, patate	65 T / an	120 T / an
Lait	250 L /mois	500 L / mois
Boeuf	60 / an	120 / an

Source: RALAIVELO M, 2010²⁷

La construction ainsi que l'entretien de la piste ont également créé des emplois temporaires et durables au niveau du personnel communal (un responsable, un technicien et quelques ouvriers).

2) **Sous-projet 2: Construction du marché d'Ampitatafika Atsimondrano :**

Après la construction, le nombre d'opérateur économique exerçant sur le marché a augmenté ce qui dénote la reconnaissance des meilleures conditions d'exercice offertes par la nouvelle infrastructure. Si avant la construction on a enregistré environ 50 vendeurs et 20 transporteurs, cet effectif a respectivement augmenté de 120 et 40. ²⁸Ce qui implique une amélioration de vie de la population locale étant donné que la plupart d'entre eux ont trouvé une source de revenu grâce à l'installation du marché.

Comme le précédent sous projet, celui-ci a également permis de créer de l'emploi. En effet beaucoup d'emploi temporaires ont été créé lors de la construction du marché .Par la suite, la réalisation des travaux d'entretien annuel a généré, des emplois directs durables. C'est par exemple le cas du responsable de marché, du perceuteur, du gardien et des agents de nettoyage.

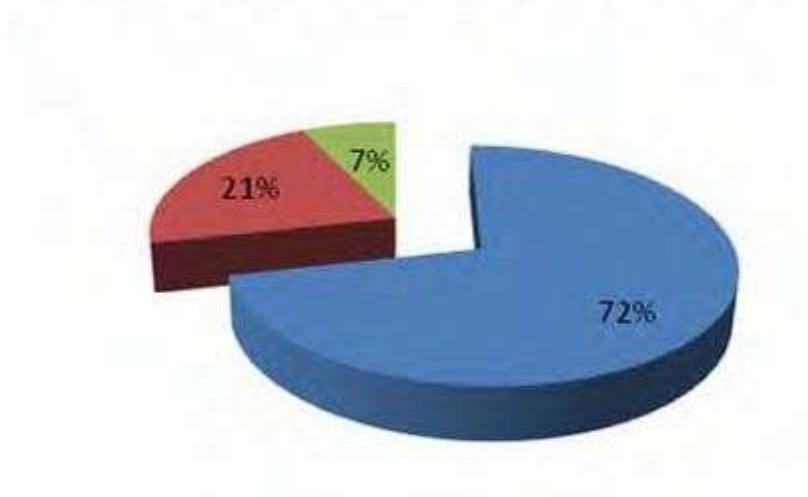
²⁷ Ralaivel M, 2010. Op.cit. p.26

²⁸ Ralaivel M , 2010. Op. cit. p.46

Selon l'enquête menée par RALAIVELO MAMINIRINARIVO, environ 72 % de la population bénéficiaire ont répondu être satisfaits de la qualité de la construction du marché et que celui-ci répond vraiment à leur attente.

FIGURE 4 : Degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport à la qualité de l'infrastructure

■ Satisfait ■ Moyennement satisfait ■ Pas satisfait



source: Ralaivel M, 2010.²⁹

3) Sous-projet 3: construction du MPI de Carion

Grâce au sous projet mentionné ci-dessus, la population locale a connu une amélioration en ce qui concerne l'exécution de leur activité (agricole). En effet, l'objectif 1 du projet qui consistait en l'assurance de la maîtrise de l'eau par la construction du barrage, a permis à la population d'accroître leur production étant donné que la maîtrise de l'eau a rendu possible l'utilisation de techniques de culture plus modernes telles que la culture en ligne et qui par conséquent a permis aux paysans d'accroître le rendement. Comme le reflète le tableau 4, le rendement à l'hectare de la culture de riz a doublé après la construction des barrages. Outre cela, le sous -projet a également conduit à la pratique d'autres types de cultures contre-saison ce qui est bénéfique pour la population. Ainsi, à part la culture rizicole

²⁹ Ralaivel M, 2010. Op.cit. p.50

saisonnière des cultures de pomme de terre, de petit pois et de haricots sont effectuées pendant la période de contre-saison.

TABLEAU 4 : Rendement de la production de riz avant et après la construction

	AVANT	APRÈS
<i>Rendement à l'hectare</i>	1 à 2t	3 à 4t

Source: Ralaivel M, 2010.³⁰

La hausse de rendement constatée après la construction des barrages et la diversification des cultures de contre-saison ont en effet permis d'améliorer la quantité et la variété de produits alimentaires disponibles dans la commune, ce qui contribue substantiellement à la lutte contre l'insécurité alimentaire

Concernant le degré de satisfaction de la population, la majorité des usagers ont jugé la qualité et la fonctionnalité de l'ouvrage satisfaisant.

Figure 5 : Degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport à la qualité de l'infrastructure



Source: Ralaivel M, 2010.³¹

³⁰ Ralaivel M, 2010. Op.cit.p.53

³¹ Ralaivel M, 2010. Op.cit.p.55

4) Sous-projet 4 : construction des CSB Ambalavao :

La création du CSB dans la commune Ambalavao a permis à la population locale de ne plus se déplacer pour accéder au soin médicaux étant donné que le CSB se trouve à leur proximité.

L'amélioration de l'accessibilité aux soins de santé en général et la diversification des prestations médicales fournies par le CSB II constituent également des avantages majeurs indiqués par la population locale.

5) Sous-projet : Construction de salles de classe pour l'école primaire publique (EPP) de Vilihazo :

Le sous projet de construction de nouvelles salles de classe dans l'EPP Vilihazo répond aux besoins de la collectivité, et affiche par conséquent un niveau d'efficacité assez élevé. Le premier objectif, qui consiste à améliorer l'environnement scolaire des enfants, est réalisé dès l'année scolaire correspondant à la fin de la construction. L'existence des nouvelles infrastructures a apporté un grand changement dans l'environnement scolaire. Les élèves peuvent également jouir d'une bonne hygiène étant donné que l'école a bénéficié d'une latrine. La construction des nouvelles salles de classe a permis de résoudre le problème de sureffectif qui a été prévalu. S'il n'y avait que 3 salles de classe dégradées pour 219 élèves avant, actuellement les 186 élèves inscrits disposent de 4 salles neuves. Le nombre d'élèves par salles est passé de 73 à 46 enfants.³²

³²Ralaivelox M, 2010. Op.cit.p.65

TABLEAU 5: Indicateurs de réalisation

Indicateurs de réalisation	Situation AVANT	OBJECTIF	Situation APRES
Nombre de salles de classe construites	3	5	4
Taux de scolarisation dans la zone Concernnée	80	100	100
Taux de fréquentation*	95	100	100

Source: FID, 2007.³³

Ce tableau nous montre que le taux de scolarisation et le taux de fréquentation ont augmenté respectivement de 20% et 5%. Le projet a également eu des impacts positif sur le taux de réussite des élèves que nous allons illustrer dans le tableau suivant :

TABLEAU 6 : Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impacts	Situation AVANT					OBJECTIF					Situation APRES				
	CP1	CP2	CE	CM1	CM2	CP1	CP2	CE	CM1	CM2	CP1	CP2	CE	CM1	CM2
Taux de réussite aux examens	100	70	61	100	56	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Taux de redoublement	0	30	39	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux d'abandon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux d'utilisation	100					100					100				

Source: Ralaivelox M, 2010.³⁴

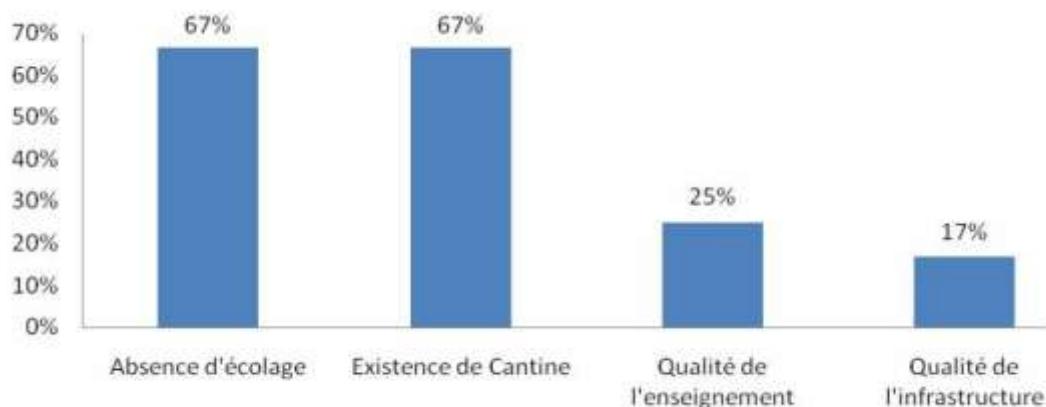
Actuellement, avec les conditions de travail améliorées, les enfants sont beaucoup plus motivés et les résultats obtenus à la fin de chaque année scolaire en est la preuve. A part l'amélioration des résultats, la baisse des dépenses d'éducation a été également considérée par les parents comme l'un des avantages majeurs de la scolarisation de leurs enfants dans l'établissement. En effet, Certains d'entre eux ont auparavant envoyé leurs enfants dans une école privée et ont dû payer des frais de scolarité pour assurer l'éducation de leurs enfants.

³³ FID, 2007. *Mémoire de préparation de projet : EPP Vilihazo*”, p.10.

³⁴ Ralaivelox M, 2010. Op.cit. p.67

Mais actuellement et particulièrement depuis la construction des nouvelles salles de classes, ils préfèrent scolariser leurs enfants à l'EPP. Les parents jugent que le cadre de travail dans l'EPP est devenu convenable. Ainsi, la construction des nouvelles salles de classes ont permis de réduire les dépenses des parents étant donné qu'il n'y a pas de frais de scolarité et que l'EPP est également doté d'une cantine.

FIGURE 6 : Avantages qui motivent les parents à scolariser leurs enfants dans l'EPP



Source: Ralaiveloo M, 2010.³⁵

Nous avons donc vu dans ce chapitre l'impact de projet de développement local sur la vie de la population en prenant le cas du projet de développement communautaire mis en œuvre par le FID. Toutefois des obstacles peuvent nuire à la promotion du développement local en matière de décentralisation ce qui va faire l'objet du prochain chapitre.

³⁵ Ralaiveloo M, 2010. Op.cit. p.67

CHAPITRE 4: Problèmes constatés en matière de décentralisation et quelques propositions d'amélioration

L'histoire de la République Malgache est marquée par des rythmes de décentralisation, en effet chaque république a essayé d'apporter leur contribution dans ce cadre. Malgré ces différentes tentatives, de nombreux obstacles sont constatés dans la mise en œuvre d'une bonne décentralisation. Ce chapitre traitera comme fond : les facteurs de blocage de la mise en œuvre d'une décentralisation effective prohibant le développement local mais sans oublier de donner quelques propositions d'amélioration.

Section 1: Les facteurs de blocage de la mise en œuvre d'une décentralisation effective prohibant le développement local

Il n'est pas de bonne gouvernance sans participation, laquelle implique la décentralisation, de même il n'est pas de développement sans véritable décentralisation.³⁶ Mais est-ce la réalité à Madagascar? Même si la décentralisation a été mise en place à Madagascar et ce depuis l'indépendance, certaines facteurs que nous allons d'ailleurs traités dans cette section obèrent l'effectivité de la décentralisation qui stérilisent la participation citoyenne et le développement local. Nous savons qu'il y a 3 niveaux de collectivités territoriales décentralisées, mais dans notre mémoire nous allons nous intéresser sur la commune étant donné que celle-ci se trouve à être l'institution de base proche de la population

1) Compétence des communes: faible

En effet, la majorité des élus locaux et des maires ne sont pas compétent en matière de la gestion administrative et financière, et ce n'est pas seulement ces premiers qui connaissent ce problème, mais également les personnels de la commune. Certains n'ont pas connu un niveau d'éducation élevé et ont une connaissance insuffisantes des textes, par conséquents ils ne peuvent pas assurer de manière efficace et efficientes leur missions. Cette incompétence des personnels est surtout marqué dans les communes rurales surtout celles qui se trouvent enclavés. Par conséquent, ce manque de compétence aura une influence sur la mise en œuvre

³⁶ SEFAFI, 2004. *De la véritable décentralisation (1re partie)*.

des projets de développement. De surcroit certains élus locaux n'ont pas la compétence pour ériger le PDC et ont du mal à trouver du financement. Ce n'est pas le seul facteur qui inhibe l'effectivité de la décentralisation, mais il y a également l'insuffisance des ressources des collectivités locales..

2) **Ressources endogènes faibles:**

Pour subvenir à ses besoins de fonctionnement et d'investissement la commune dotée d'une autonomie dispose de ressources endogènes. Pourtant ces dernières se trouvent en deçà des besoins de la commune surtout en matière d'investissement. Le budget communal comparé à la taille de sa population, révèle une situation financière assez problématique. En effet, la fiscalité locale est mal exploitée et les autres ressources non fiscales propres aux communes qui constituent leur principale source financière sont faibles. Les ressources fiscales de la commune sont dérisoires et nombreux en sont les causes comme le manque de moyens de recouvrement, le non recouvrement de certains impôts par les contribuables, mais également l'accroissement du secteur informel pourtant ce dernier pose vraiment problème sur la capacité des communes à disposer des recettes fiscales nécessaires pour répondre aux différents défis de développement. Certains, pour éviter de payer d'impôt lourds ne déclarent pas tous ses biens lors des recensements fiscaux, de plus il n'y a pas vraiment de contrôle effectif sur le terrain pour vérifier l'authenticité de ses déclarations. (Cas des impôts et taxes sur les patrimoines). Les communes outre ses ressources locales bénéficient également des ressources exogènes qui proviennent de l'Etat sous forme de subvention, mais celles-ci connaissent également une faille empêchant les communes à mener à bien ses activités de développement. Concernant la commune urbaine d'Antananarivo La croissance des recettes entre 2004 et 2009 est très instable, ceci s'explique par l'essoufflement de l'activité dans le secteur privé et par les difficultés de recouvrement dues à la conjoncture politique financière de la ville. En 2010, les principales recettes par ordre d'importance étaient : les droits de voirie, les recettes de marché, l'impôt foncier et l'impôt synthétique. Les recettes fiscales foncières constituaient, en 2008, 22,45 % des recettes totales et 23,88 % en 2009. Le taux de recouvrement de l'impôt foncier sur les propriétés bâties s'élevait à 58,26 % en 2009.³⁷

³⁷ ONU HABITAT , 2012. *Madagascar : profil urbain d'Antananarivo, programme des nations unies pour les établissements humains*, p.12

3) **Ressources exogènes faible et irrégulière:**

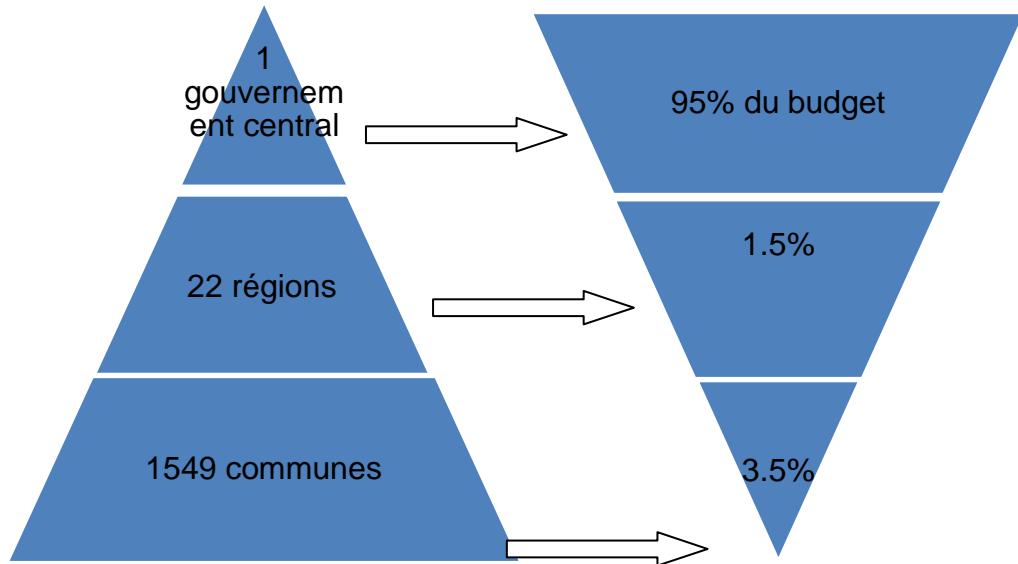
L'un des rôles de l'Etat est de servir de financier aux CTD, il est le premier contributeur au budget des collectivités en leur transférant certaines ressources sous forme de subvention ou de dotation (décentralisation budgétaire). La décentralisation budgétaire vers les communes ne s'est pas accélérée au cours de ces dernières années. Certes des efforts ont pris place par le biais de certaines stratégies comme la LP2D (Lettre Politique de Décentralisation et de la déconcentration) mais ceux-ci a plutôt eu comme conséquence la création d'un nouveau cadre institutionnel de soutien (avec la création du ministère de la décentralisation et l'adoption de mesures visant à simplifier et à encourager les liens entre les services techniques déconcentrées (STD) et les communes) que la mise en place des actions concrètes pouvant attribuer plus de responsabilité budgétaires aux entités politiques décentralisés.

Tant d'effort ont été constaté en matière de transfert de ressource aux communes comme la création du Fond de développement local (FDL), mais ces effort ont mené à une hausse des ressources transférées vers les communes, mais qui équivalaient seulement 0.6 % des dépenses publiques de l'Etat et la majorité de ce montant provient de l'aide extérieur

La décentralisation politique à travers le découpage territorial ne va pas de pair avec le transfert du budget car apparemment on se trouve face à une décentralisation territoriale (gouvernement central → 22 régions → 1549 communes), mais le budget reste toujours concentré au niveau de l'Etat central. Seul 3.5 % du budget de l'Etat est transféré aux 1549 communes. En effet, les transferts central en faveur des communes sont insuffisants voire même médiocre, et de plus leur disponibilités à temps est irrégulier. Par ailleurs, les critères d'attributions souffrent d'un manque d'actualisation et d'indexation, et pêchent par une insuffisance d'équité en tenant compte des différenciations entre les communes.

Il importe de noter que L'Etat ne peut pas assurer son rôle de financier étant donné que lui-même se trouve en difficulté dû au manque de ressources. D'ailleurs, nombreuses en sont les raisons, en ne citant que les différentes crises qui ont frappé le pays, la corruption qui reste "non-maitrisable", et les déficits qui se ressentent en matière de ressource à cause de l'évasion et éventuellement de fraudes fiscales

FIGURE 7: Le paradoxe malgache : La décentralisation politique et la Concentration budgétaire



Source: Banque mondiale, 2013.³⁸

4) Une participation populaire faible:

La participation citoyenne constitue un levier de développement local, de plus c'est l'un des objectifs de la décentralisation c'est -à-dire de promouvoir la démocratie par le biais de la participation de la population dans les activités de développement de leur territoire. Pourtant cette participation de la population locale est anémique. La raison de cette insuffisance de participation est dû au fait que la grande majorité de la population ne connaissent ni leur droit ni leur obligations et ne peuvent pas apporter une contribution significative au développement local. Plus précisément il y a un manque d'éducation civique, beaucoup de méconnaissance et de difficultés d'accès aux lois et règlements. Outre cela il y a également le désintérêt de la population de toutes actions menées par les autorités locales. Sans le moindre doute la mauvaise qualité des services publics fournis, la difficulté de la gestion, l'absence d'information, la corruption et les pouvoirs arbitraires contribuent à la méfiance des citoyens envers les autorités et explique leur désintérêt. De surcroît, certaines populations surtout celles qui se trouvent dans le milieu urbain se désintéressent des

³⁸ Banque Mondiale, 2013. *Madagascar : pour un dialogue sur les enjeux de développement*, p.32.

actions d'intérêt commun local. Ce désintérêt explique également le faible montant des ressources fiscales des communes étant donné qu'êtants démotivées, les populations locales reculent au recouvrement fiscal et à d'autres mesures communautaires pour l'organisation de la société.

Corollairement, des réformes ont besoin d'être mis en place afin de remédier à ces lacunes ce qui va être l'objet de notre prochaine section où nous allons proposer quelques améliorations afin de rendre du moins améliorer l'état de la décentralisation à Madagascar pour qu'il puisse y avoir un bon développement local.

SECTION 2: Proposition d'amélioration :

Pour mettre en place une décentralisation effective, cela nécessite une amélioration au niveau des collectivités en renforçant leurs capacités, en leur dotant des moyens suffisants et efficaces mais également en préconisant la démocratie

1) Renforcement des capacités des élus locaux et des personnels:

On entend par élus locaux les dirigeants qui sont les maires et les conseillers des collectivités locales décentralisées. Ce sont ses premiers qui mettent en œuvre la politique de planification et de gestion de celles-ci. Cependant, cela requiert beaucoup de compétences ce qui n'est pas le cas pour certains. Ainsi, l'Etat devrait considérer parmi ces priorités cette option, c'est-à-dire leur donner des formations en matière de leadership, de gestion de ressources pour qu'ils puissent mener à bien et de manière efficace ses activités. Certes des projets de formation des personnels et des élus locaux ont été déjà mis en place comme celui de la mise en place de l'Institut National de Décentralisation et de développement local. Ce projet a été initié pendant le régime de RAVALOMANANA et qui avait pour objet de réunir les élus communaux afin de leur apprendre la technique de leadership, malheureusement celui-ci s'est effondré avec le régime. Ce renforcement des capacités est fondamental pour le développement des collectivités, particulièrement pour les communes rurales, parce qu'elles vont acquérir des connaissances et pouvant ainsi atteindre certains de ses objectifs.

2) Préconisation de la démocratie pour favoriser le développement local:

Pour une bonne gestion transparente des collectivités locales et donc un développement local, il est nécessaire d'impliquer les citoyens dans la gestion des affaires de la commune. Ce

qui stipule qu'il faut promouvoir la participation de la population locale dans la prise de décision locale: planification, mise en œuvre et suivi-évaluation des initiatives de développement. Il faut donc renforcer la participation locale en donnant aux citoyens la capacité à s'impliquer beaucoup plus aux décisions qui leur concernent. Ainsi , il faut avoir des stratégies qui puisse conduire à cet fin comme la formation de la population qui se trouve dans un état vulnérable en matière d'éducation .pour être plus clair, les analphabètes qui en passant présente un taux assez élevé à Madagascar. Dans ce cas, un programme d'alphabétisation de la population devrait être mis en place car la participation de la population citoyenne y dépend en partie. On devrait également informer la population en ce qui concerne leurs droits et leurs obligations, généraliser l'éducation civique dans les programmes scolaires et l'étendre aux différents cercles regroupant des citoyens. Les autorités locaux devraient également rendre compte de manière régulier la gestion de la commune aux citoyens afin qu'il puisse y avoir confiance entre les deux parties induisant ainsi la participation citoyenne effective.

Bien évidemment, tout cela contribue à l'efficacité de la décentralisation, mais reste irréalisable en l'absence des moyens.

3) **Amélioration des moyens:**

Pour que la décentralisation puisse être effective, et pour que les collectivités locales puissent exercer de manière efficace ses activités de développement elles doivent disposer d'un revenu adéquat pourtant nous avons vu précédemment que les CTD connaissent une manque en matière de ressources financières. Cependant, une forte mobilisation des ressources est nécessaire

- **Augmentation des dotations et subventions:**

L'insuffisance des moyens devient un obstacle majeur pour la multiplication et la diffusion des résultats des actions entreprises par les collectivités locales. Ainsi, l'Etat afin d'éliminer cet obstacle devrait réévaluer ses octrois en matière de subvention.Un versement plus "considérable" venant de l'Etat serait nécessaire afin de mieux entreprendre les services dans les communes, surtout en matière de développement. Ceci étant difficile, un transfert plus "régulier" serait déjà avantageux pour que la commune puisse financer ses dépenses de

fonctionnement et/ou d'investissement.

En effet, on remarque un écart de plus en plus grand entre les transferts effectué par l'Etat dans les communes urbaines et ceux effectué dans les communes rurales. Etant donné que les dépenses et investissements faites dans une commune doivent être proportionnels au nombre d'habitants et à ses besoins, un rééquilibrage vis-à-vis des transferts financiers serait nécessaire. Les communes rurales qui ne peuvent pas trop compter sur ses ressources locales, étant donné que la majorité de la population vive dans une économie de subsistance, devrait jouir de plus de subventions par rapport à communes urbaines.

Mais selon le dire de l'auteur Stéphane BOLLE : “de quelle autonomie peuvent disposer des collectivités qui doivent attendre l'essentiel de leur ressources du bon vouloir de l'Etat central”³⁹, ceci dit la commune devrait renforcer ces ressources locales afin qu'elle puisse avoir des ressources suffisantes pour financer ses dépenses d'investissement.

- Renforcement des ressources locales :

Les collectivités locales devraient trouver une stratégie pour augmenter ses ressources propres. Nous avons vu que la cause de cette faible montant est dû au non recouvrement des impôts et à certains fraudes dans le cadre du recensement fiscal. En matière fiscale donc, les collectivités devraient songer à mettre à jour ces recensements fiscaux. La relance de la fiscalité foncière vise à accroître les ressources financières de la Commune pour réaliser des projets communaux et améliorer le cadre de vie de la population. L'opération de recensement est indispensable pour bien connaître la matière imposable. L'inventaire des biens fonciers bâtis et non bâtis sert à calculer les montants d'impôts fonciers (IFT / IFPB) à payer par chaque contribuable propriétaire de biens. Ainsi, le recensement fiscal de la commune devrait donc être mis à jour, de ce fait le Maire et son équipe devrait renforcer l'information à la population concernant la nécessité de faire ce recensement à travers une grande réunion publique d'information au chef-lieu de la Commune. Des réunions complémentaires peuvent être organisées dans les chefs-lieux de Fokontany. Des supports peuvent être utilisés : affiches, annonces radio, etc.

Une politique de sensibilisation devrait être mise en place afin de convaincre la

³⁹BOLLE S ,2008.*Constitution et décentralisation à Madagascar*, <http://www.la-constitution-en-afrique.org/>

population à accomplir leurs devoirs en matière de fiscalité. Ainsi la commune devrait adopter un système de communication efficace capable d'améliorer les connaissances des opérateurs économiques et des populations sur l'importance de la fiscalité locale dans l'amélioration du niveau de vie des citoyens. Elle doit informer infliger à la population locale le civisme, c'est –à dire le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions, dont notamment la loi. Il s'agit de susciter la participation de toutes les parties prenantes. Il est ainsi important d'informer la population locale de l'importance de ces ressources fiscales qui sont les suivantes :

- le prélèvement de l'impôt peut assurer le bien-être de tous et permettre aux communes d'assurer les services sociaux de base.
- cela peut contribuer au développement de leur commune qui peut conduire à l'enrichissement personnels.

Outre cela le pouvoir local devrait également élaborer un environnement favorable pour stimuler la volonté des citoyens à s'acquitter de leurs obligations fiscales. En effet le système de taxation doit être basé sur les possibilités réelles à payer des contribuables. L'Exécutif communal devrait également mettre en place un mécanisme de suivi garantissant la transparence de la gestion des fonds mobilisés. Il pourrait être judicieux d'envisager des séances d'audition publique où l'exécutif municipal pourrait discuter avec la population et lui rendre compte de sa gestion

4) **Agir sur le secteur informel:**

Outre les solutions citées en haut, on devrait également agir sur le secteur informel qui ne cesse d'augmenter. Des politiques de lutte contre le secteur informel ont déjà été adoptées à Madagascar et comme la chasse aux acteurs du secteur informel en pourchassant les vendeurs aux lourds des artères, mais ceci n'a pas apporté ses effets. On devrait cependant adopter de nouvelles stratégies en s'attaquant cette fois-ci aux causes plutôt qu'aux conséquences. Ainsi, l'Etat devrait créer des emplois pour ses habitants en favorisant plus les secteurs agricoles et manufacturiers. Elle devrait inclure parmi ses priorités la formation professionnelle et l'emploi de jeunes et non la promotion de politique sociale destinée à entretenir le secteur informel sans aucune contrepartie ni perspective. La majorité de la population dans le secteur informel opère dans le domaine commercial, des mesures ont déjà été prises pour qu'il puisse

contribuer à la mobilisation des ressources comme le paiement des tickets, mais le problème c'est que il n'y a pas vraiment de transparence, le risque de corruption peu bel et bien exister, mais aussi le risque de détournement par le régisseur.

Ainsi, une certaine transparence au niveau des taxes sur le marché devrait être mise en place, une comparaison entre le nombre ticket distribué et le montant perçu par le régisseur nécessite d'être mis au clair.

CONCLUSION

Pour couronner le tout, nombreux en sont les auteurs qui ont essayé de définir la notion de décentralisation. Cette dernière peut être appréhendée d'une manière générale comme un processus politique, administratif et juridique de réforme des institutions d'un pays qui engage des transferts de pouvoirs d'un niveau central à un niveau local, de l'État à des collectivités territoriales. Elle peut prendre différentes formes ; celle-ci peut être politique, administrative, financière et même économique. L'objectif de la décentralisation est de donner plus de pouvoir aux collectivités locales en leur transférant des compétences afin qu'elles puissent mener leur propre activité. Beaucoup sont les avantages que procure la décentralisation, en effet, elle permet de faciliter la prise de décision qui maintenant peut se faire au niveau local, elle permet également de faciliter l'assurance des fournitures des services publics en répartissant, à différents échelons de gouvernement, les responsabilités et les ressources financières ; mais aussi la décentralisation permet une meilleure connaissance des besoins locaux, permettant aux autorités locales de produire de manière efficiente les biens publics. Ce qui diffère la décentralisation de la centralisation est qu'elle prône le développement venant du bas et donc le développement local.

La politique de la décentralisation a permis de favoriser le développement local. Le transfert de compétences, de ressources aux collectivités locales, la proximité existant entre les citoyens et les autorités locales, la participation citoyenne aux prises de décision et au développement de leurs territoires ainsi que le fait de mieux connaître les besoins locaux, toutes ces vertus de la décentralisation ont contribué à la promotion du développement local. Cette dernière qui se matérialise par les projets de développement local permet une meilleure mobilisation des ressources que ce soit humain, financier, mais aussi matériel. Le rôle des CTD est de fournir à la population une meilleure condition de vie, ainsi pour ce faire, elles élaborent des projets qui permettent de donner aux populations l'opportunité d'avoir accès aux services sociaux de base (éducation, santé, adduction en eau, hygiène et assainissement...). L'apanage du développement local est alors d'améliorer la situation de la population locale plus précisément d'accroître leur bien-être. De ce fait, nous pouvons en tirer que la

décentralisation est une condition nécessaire pour la promotion du développement local. Néanmoins, il importe de noter que c'est une condition nécessaire mais pas suffisante, d'autres conditions sont importantes mais n'ont pas été traitées dans ce mémoire.

Toutefois, force est de constater que même si la décentralisation a été mise en place à Madagascar, celle-ci n'est pas encore effective. Nombreux en sont les causes comme le manque de moyen financier que ce soit endogène ou bien exogène, le manque de compétence des collectivités, l'insuffisance de la participation de la population. Tous ceux-ci prohibent la promotion du développement local. Ainsi pour corriger ces failles, nous avons apporté notre proposition d'améliorations qui consiste à renforcer la capacité des élus locaux, la préconisation de la démocratie et donc de la participation de la population locale ainsi que l'amélioration des moyens afin que les collectivités locales puissent financer ses dépenses d'investissement.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES:

- ALLOGHO-NKOGHE F., *Décentralisation et développement local au Gabon*, édition publibook, pp 456.
- BURDEAU G., *Traité des sciences politiques*, Eds LGDJ, 1967, pp 683.
- Di Méo G., *Géographie sociale et territoires*, Edition Nathan, Paris, 1998, pp 689.
- IBTISAM A., *Une gestion autonome des écoles*, Eds Paris : UNESCO, 1999, pp 144.

RAPPORTS:

- Banque Mondiale., *Madagascar : pour un dialogue sur les enjeux du développement*, juin 2013, pp 80.
- DEMANTE, M J., *Renforcement des capacités des acteurs du développement local et de la décentralisation-T1 : La décentralisation en Afrique*, Iram, 2007, pp 28.
- DEMANTE, M.J., *Renforcement des capacités des acteurs du développement local et de la décentralisation — T2 : Le développement local en Afrique*, Iram 2007, pp 22.
- EUROPEAID., Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers, pp 117
- MOINDZE M., *la décentralisation dans les pays en développement*, 2008, pp 73.
- NEU D., *Développement local et décentralisation point de vue*, GRET, 2004, pp 8.
- ONU HABITAT., *Madagascar : profil urbain d'Antananarivo, programme des nations unies pour les établissements humains*, 2012, pp 36.
- RALAIVELO M., *Analyse économique de quelques projets communautaires de base mis en œuvre par le fonds d'investissement pour le développement – PDC FID IV*, 2010, pp 112.
- SEFAFI., *de la véritable décentralisation*, 2004, pp 1.

WEBOGRAPHIE :

- BOLLE S., constitution et décentralisation à Madagascar, <http://www.la-constitution-en-afrique.org/>
- LITIVACK J., (1999). *L'éducation et la décentralisation.* <http://www.ciesin.org/decentralisation/french/issues/education>
- PERRENOUD Ph., (1999), *Décentralisation. Mode d'emploi*, Journal de l'enseignement primaire, n°25. <http://www.ei-ei.org/educ/french/fedgdl.avril1990.html>

ANNEXES

ANNEXE 1: LA DECENTRALISATION A MADAGASCAR EN QUELQUES DATES

Dates charnières	Evènements majeurs
1994-1995	Définition des principes de l'architecture de la décentralisation avec la création de 3 niveaux de collectivités territoriales décentralisées, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière : les régions, les départements et les communes
Nov. 1995	Première élection des maires et des conseils municipaux pour un mandat de 4 ans
1999	Révision de la constitution et création des Provinces autonomes, collectivités publiques territoriales dont les régions et les communes sont les démembrements. Suppression des départements en tant que CTD
Nov.1999	Nouvelle élection des maires et conseils municipaux.
1998- 2002	Direction Générale de la décentralisation au sein du Ministère des finances
2002	Suite à la crise politique, les gouverneurs, élus, des provinces autonomes sont remplacés (à titre provisoire) par des Présidents de délégation Spéciale (PDS), nommés par le Président de la République. Les 6 PDS ont été remplacés en février 2003
2002-2004	Secrétariat d'état rattaché au Ministère de l'Intérieur
2003	Définition par le gouvernement d'un nouveau cadre de la décentralisation (stratégie nationale), organisation de conférences inter-provinciales destinées à répartir les compétences et les ressources entre l'Etat et les collectivités territoriales.
Nov. 2003	3 ^{èmes} élections communales (maires et conseils municipaux)
2004	Mise en place des 22 Régions : la Région, à vocation essentiellement économique et social assure la coordination, l'harmonisation et l'impulsion du développement économique et social initié à la base (loi 2004 – 001 relative aux régions et décret n° 2004-859 du 17 septembre 2004).
Nov. 2004	Adoption par le Gouvernement de la LP2D (Lettre de politique de décentralisation et de déconcentration)



2005	Création du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
	Premier plan d'action consolidé et financé du MDAT avec 5 axes prioritaires : 1) Réorganisation du MDAT (redéfinition de sa structure et de son organigramme, mise en place d'une Cellule d'Analyse et de Prospective (CAP) ; 2) Appui à la régionalisation (PRD) ; 3) Renforcement des capacités des communes (formation et premières négociations sur la création des CAC (Centres d'Appui aux Communes) ; 4) Etudes de faisabilité sur la création du Fonds de développement local (FDL) ; 5) Lancement de la réforme de la fiscalité locale.
Oct. 2006	Adoption par le Gouvernement de la PN2D (Politique nationale de décentralisation et de déconcentration) Plus d'une dizaine de CAC mis en place
Nov. 2010	Adoption de la constitution de la IVème république par voie référendaire : rappel de l'importance du processus de décentralisation et annonce de la création d'une fonction publique territoriale. Restauration des provinces dont le nombre reste à définir, 22 régions et 1557 communes (Les règles régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires relèvent de lois organiques). Les représentants sont élus au suffrage universel.

ANNEXE 2: RELATION ENTRE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Développement local

- Développement à la base
- Mobilisation des acteurs à la base- Existence d'un projet collectif
- Mobilisation des ressources locales
- Fourniture des services sociaux de base - Responsabilisation de la population
- Participation de la population



Décentralisation

- Transfert de compétences
- Autonomie dans la gestion des affaires locales
- Existence d'autorités locales élues
- Participation politiques et fonctionnement des organes locaux- Partage équilibré des pouvoirs et des ressources
- Démocratie locale

ANNEXE 3 : RENTABILITE DU SOUS PROJET 1: REHABILITATION DE LA PISTE
ANTEHIROKA

Tableau 1 : évolution du bénéfice moyen des opérateurs

Type d'opérateur	Bénéfice moyen AVANT le projet	Bénéfice moyen ACTUEL	VARIATION DU BÉNÉFICE	Variation du bénéfice en 2008	Variation du bénéfice en 2009	Variation du bénéfice en 2010
Vendeur	1 327 600	2 016 400	688 800	229 600	459 200	688 800
Collecteur						
Transporteur	600 000	1 200 000	600 000	200 000	400 000	600 000

Source : *Ralaivel M, 2010.*⁴⁰

Tableau 2 : évolution du nombre d'opérateur économique après la réhabilitation de la piste d'Antehiroka

Type d'opérateur	Effectif AVANT le projet	Effectif ACTUEL	EFFECTIF DES NOUVEAUX OPERATEURS	Effectif des nouveaux opérateurs en 2008	Effectif des nouveaux opérateurs en 2009	Effectif des nouveaux opérateurs en 2010
Vendeur	50	60	10	2	6	10
Collecteur						
Transporteur	10	15	5	1	3	5

*Ralaivel M, 2010.*⁴¹

Tableau 3 : gains des anciens et nouveaux opérateurs opérant sur la piste

Type d'opérateur	Gains des nouveaux opérateurs en 2008	Gains des nouveaux opérateurs en 2009	Gains des nouveaux opérateurs en 2010
Vendeur	4 032 800	12 098 400	20 164 000
Collecteur			
Transporteur	1 200 000	3 600 000	6 000 000
Total	5 232 800	15 698 400	26 164 000

⁴⁰ Ralaivel M, 2010. Op.cit. p.83

⁴¹ Ralaivel M, 2010. Op.cit. p.83

Type d'opérateur	Gains des anciens opérateurs en 2008	Gains des anciens opérateurs en 2009	Gains des anciens opérateurs en 2010
Vendeur	11 480 000	22 960 000	34 440 000
Collecteur			
Transporteur	2 000 000	4 000 000	6 000 000
Total	13 480 000	26 960 000	40 440 000

*Ralaivelox M, 2010.*⁴²

⁴² Ralaivelox M, 2010. Op.cit. p.87

ANNEXE 4 : RENTABILITE DU SOUS-PROJET 2: CONSTRUCTION DU MARCHE D'AMPITATAFIKA

Tableau 1 :Evolution du nombre d'opérateur économique sur le nouveau marché d'Ampitatafika Atsimondrano

Type d'opérateur	Vendeur	Transporteur
Effectif avant le projet	50	20
Effectif actuel (2010)	120	40
Effectif nouveauxopérateurs	70	20
Effectif nouveaux opérateurs 2004	10	3
Effectif nouveaux opérateurs 2005	20	6
Effectif nouveaux opérateurs 2006	30	9
Effectif nouveaux opérateurs 2007	40	11
Effectif nouveaux opérateurs 2008	20	14
Effectif nouveaux opérateurs 2009	60	17
Effectif nouveaux opérateurs 2010	70	20

Source : *Ralaivel M, 2010.*⁴³

Tableau 2 : Evolution des bénéfices moyen des operateurs

Type d'opérateur	Vendeur	Transporteur
Bénéfice moyen avant	1034400	600000
Bénéfice moyen actuel	3350800	1200000
VARIATION DU BENEFICE	2316400	600000
Variation du bénéfice en 2004	330914,3	85714,3
Variation du bénéfice en 2005	661828,6	171428,6
Variation du bénéfice en 2006	992742,9	257142,9
Variation du bénéfice en 2007	1323657,1	342857,1
Variation du bénéfice en 2008	1654571,4	428571,4
Variation du bénéfice en 2009	1985485,7	514285,7
Variation du bénéfice en 2010	2316400	600000

Source : *Ralaivel M, 2010.*⁴⁴

⁴³ Ralaivel M, 2010. Op.cit. p.105

⁴⁴ Ralaivel M, 2010. Op.cit. p.105

Tableau 3 : Gains des nouveaux opérateurs (Ampitatafika)

Gains annuels des nouveaux opérateurs	Vendeur	Transporteur
2004	33508000	3428571
2005	67016000	6857143
2006	100524000	10285714
2007	134032000	13714286
2008	167540000	17142857
2009	201048000	20571429
2010	234556000	24000000

Source : *Ralaivel M, 2010.*⁴⁵

Tableau 4 : Gains des anciens opérateurs

Gains annuels des anciens opérateurs	Vendeur	Transporteur
2004	16545714,3	1714285,71
2005	33091428,6	3428571,43
2006	49637142,9	5142857,14
2007	66182857,1	6857142,86
2008	82728571,4	8571428,57
2009	99274285,7	10285714,3
2010	115820000	12000000

Source : *Ralaivel M, 2010.*⁴⁶

⁴⁵ Ralaivel M, 2010. Op.cit. p.107

⁴⁶ Ralaivel M, 2010. Op.cit. p.107

ANNEXE 5: RENTABILITE DU SOUS-PROJET 3: CONSTRUCTION DU MPI DE CARION

Tableau 1 :Evolution du bénéfice moyen des opérateurs

Bénéfice et variation de bénéfice	Agriculteur
BENEFICE MOYEN AVANT	83 890
BENEFICE MOYEN APRES	383 957
Variation du bénéfice	300 067
Variation du bénéfice en 2002	33 341
Variation du bénéfice en 2003	66 682
Variation du bénéfice en 2004	100 022
Variation du bénéfice en 2005	133 363
Variation du bénéfice en 2006	166 704
Variation du bénéfice en 2007	200 045
Variation du bénéfice en 2008	233 385
Variation du bénéfice en 2009	266 726
Variation du bénéfice en 2010	300 067

Source : *Ralaiveloo M, 2010.*⁴⁷

Tableau 2 : Gains des opérateurs

Gains des opérateurs	Agriculteur
2002	6 668 156
2003	13 336 311
2004	20 004 467
2005	26 672 622
2006	33 340 778
2007	40 008 933
2008	46 677 089
2009	53 345 244
2010	60 013 400

Source : *Ralaiveloo M, 2010.*⁴⁸

⁴⁷ Ralaiveloo M, 2010. Op.cit. p.110

⁴⁸ Ralaiveloo M, 2010. Op.cit. p.110

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENT	i
LISTE DES ABREVIATIONS	ii
LISTE DES FIGURE	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
INTRODUCTION	1
PARTIE I : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	3
CHAPITRE 1 : LA DECENTRALISATION	4
Section 1:La notion de décentralisation.....	4
1) Définition.....	4
2) Typologie de décentralisation.....	5
3) Objectif de la décentralisation	10
4) Principe de la décentralisation.....	11
Section 2 : Emergence de la décentralisation en Afrique	12
1) Les points communs	12
2) Point Spécifique	14
Section 3 : Avantages de la décentralisation.....	15
1) Avantages du point de vue politique	15
2) Avantages du point de vue administratif	16
3) Avantages du point de vue économiques.....	16
CHAPITRE 2 : LE DEVELOPPEMENT LOCAL	18
Section 1 : les théories du développement	18
1) La théorie des étapes de la croissance	18
2) Les théories du changement structurel	20
3) Les théories du développement durable	21
Section 2 : La notion de développement local.....	23
1) Origine	23
2) Définition.....	24
3) Notions principales en matière de développement local	25
Section 3: les outils nécessaires pour la mise en œuvre du développement local	26
1) Le plan communal de développement.....	27
2) Les ressources.....	27
PARTIE II: LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET L'ETAT DE LA DECENTRALISATION A MADAGASCAR.....	30
CHAPITRE 3: L'IMPACT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL SUR LA VIE DE LA POPULATION LOCALE	31
Section 1: le projet de développement local : Cas du Projet de développement communautaire PDC-FID IV	31
1) Contexte du projet	31
2) Les ressources mobilisées pour la réalisation du projet	32
3) Les différents sous projets du PDC.....	32
Section 2: Effets du PDC sur la population bénéficiaire.....	37
1) Sous projet 1 : Réhabilitation de la piste Antehiroka – Morondava.....	37
2) Sous-projet 2: Construction du marché d'aAmpitatafika	39
3) Sous-projet 3: Construction du MPI de Carion	40

4) Sous-projet 4 : Construction des CSB Ambalavao.....	42
5) Sous-projet 5 : Construction de salles de classe pour l'école primaire publique (EPP) de Vilihazo.....	42
CHAPITRE 4: PROBLEMES CONSTATES EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET QUELQUES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	45
Section1: Les facteurs de blocage de la mise en œuvre d'une décentralisation effective prohibant le développement local	45
1) Compétence des communes: faible	45
2) Ressources endogènes faibles	46
3) Ressources exogènes faible et irrégulière	47
4) Une participation populaire faible	48
Section 2: Proposition d'amélioration.....	49
1) Renforcement des capacités des élus locaux et des personnels.....	49
2) Préconisation de la démocratie pour favoriser le développement local	49
3) Amélioration des moyens	50
4) Agir sur le secteur informel.....	52
CONCLUSION	54
BIBLIOGRAPHIES	56
ANNEXE 1: LA DECENTRALISATION A MADAGASCAR EN QUELQUES DATES	59
ANNEXE 2: RELATION ENTRE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCA	61
ANNEXE 3 : RENTABILITE DU SOUS PROJET 1: REHABILITATION DE LA PISTE ANTEHIROKA	62
ANNEXE 4 : RENTABILITE DU SOUS-PROJET 2 : CONSTRUCTION DU MARCHE D'AMPITATAFIKA	64
ANNEXE 5: RENTABILITE DU SOUS-PROJET 3: CONSTRUCTION DU MPI DE CARION	66

Nom : ANDRIANALISON

Prénom : Narindramalala

Intitulé : LA DECENTRALISATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Nombre de page : 57

Option : ADMINISTRATION

Adresse : Lot II F 42 UA bis Andraisoro Email : andrianalisonn@gmail.com

RESUME

Il n'est pas de bonne gouvernance sans participation, laquelle implique la décentralisation, de même il n'est pas de développement sans véritable décentralisation. Dans notre étude nous nous sommes focalisés sur l'impact de la décentralisation sur le développement local d'où notre problématique : dans quelles mesures la décentralisation contribue-t-elle au développement local ? À cet effet, nous avons émis trois hypothèses. : D'une part la décentralisation permet d'améliorer l'efficacité économique dans l'allocation des ressources grâce à une meilleure compréhension des besoins locaux, et d'autre part la promotion du développement local permet une meilleure mobilisation des ressources mais aussi une amélioration de la situation de la population locale. A titre de résultat nous pouvons dire que les hypothèses sont confirmées : d'une manière générale, la décentralisation contribue au développement local du fait que son mécanisme, se manifestant par le transfert de compétence aux collectivités, le rapprochement entre autorités locales et citoyens, la participation de la population et la meilleure connaissance des besoins ; a permis de promouvoir le développement par le bas et donc le développement local. Ce dernier se matérialise par les projets de développement local. Le cas du projet de développement communautaire (PDC) nous a permis de ressortir que les bénéficiaires du projet ont connu une amélioration de leurs ressources et un meilleur accès aux services sociaux de base, ce qui a contribué à une amélioration de leur condition de vie. Toutefois, la décentralisation mise en place à Madagascar n'est pas encore effective ce qui constitue un blocage pour le développement local.

Mots clés : décentralisation, développement local, projet de développement local,
Encadreur: Pr RANDRIANALIJAONA Tiana Mahefasoa